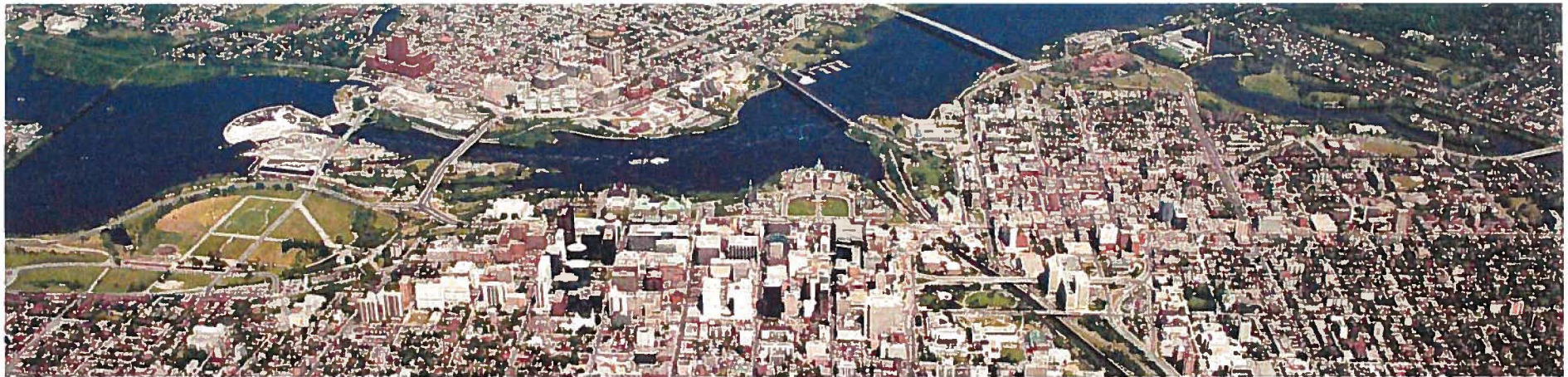


CONCEPT DU CŒUR DE LA CAPITALE DU CANADA



AVRIL 2000

DU TOIT ALLSOPP HILLIER · DELCAN CORPORATION



Commission
de la capitale nationale

National Capital
Commission



CONCEPT DU CŒUR DE LA CAPITALE DU CANADA

Le présent rapport, ainsi que l'Évaluation environnementale stratégique (ÉES) - Concept du Cœur de la capitale du Canada qui l'accompagne, résume la contribution des experts-conseils au processus d'aménagement visant l'élaboration du Concept du Cœur de la capitale Canada. Le rapport s'appuie sur des documents de travail antérieurs et les commentaires émis par le Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier et par le Comité consultatif du marketing et de la programmation.

Les concepts d'aménagement urbain présentés dans ce rapport tiennent compte des commentaires émis par le public sur la Vision d'avenir pour le Cœur de la région de la capitale du Canada et colligés dans le Rapport de consultation du public de la CCN (février 1999). Il tient compte également des idées et des principes d'urbanisme élaborés lors de la tenue de la charrette d'aménagement organisée par la CCN en juillet 1999. Les experts-conseils ont consacré leurs efforts à la préparation du présent rapport dès les semaines qui ont suivi la charrette.

AVRIL 2000

DU TOIT ALLSOPP HILLIER · DELCAN CORPORATION



Commission
de la capitale nationale

National Capital
Commission

Canada

TABLE DES MATIÈRES

SECTION UN : CONTEXTE DU CONCEPT DU CŒUR DE LA CAPITALE	1
1.1 Processus de planification du Cœur de la capitale	2
1.2 Emplacement du Cœur de la capitale	3
1.3 Tendances actuelles et leur influence sur le concept	4
SECTION DEUX : ÉNONCÉ DE VISION, PRINCIPES ET OBJECTIFS	5
2.1 Bâtir sur les engagements antérieurs	6
2.2 Un énoncé de vision pour le Cœur	8
2.3 Composantes soutenant les principes et les objectifs	9
2.4 Principes et objectifs proposés	10
2.5 Évaluation environnementale stratégique (ÉES)	14
SECTION TROIS : CONCEPTS D'AMÉNAGEMENT ET DE DESIGN URBAIN	16
3.1 L'esprit du lieu	17
3.2 Une identité	19
3.3 Boulevard de la Confédération et le paysage central de la capitale	20
3.4 Routes d'accès panoramiques à la capitale	21
3.5 Autoroutes d'accès à la capitale	22
3.6 Voies d'accès du domaine civique	23
3.7 Voies de transport en commun	24
3.8 Sentiers récréatifs	25
3.9 Cours d'eau	26
3.10 Secteurs du domaine de la capitale	27
3.11 Secteurs du domaine civique	29
3.12 Liens entre le domaine de la capitale et le domaine civique	31
3.13 Protection des espaces verts	32
3.14 Protection des vues	33
3.15 Protection du patrimoine	34
3.16 Destinations	35
3.17 Concept du Cœur de la capitale / Plan 1	36
3.18 Concept du Cœur de la capitale / Plan 2	37
3.19 Conclusion	38

SECTION UN

CONTEXTE DU CONCEPT DU CŒUR DE LA CAPITALE

1.1 PROCESSUS DE PLANIFICATION DU CŒUR DE LA CAPITALE

La Commission de la capitale nationale (CCN) est une société d'État. L'aménagement de la capitale du Canada a été la responsabilité de la CCN et des organismes qui l'ont précédée depuis 1899.

La CCN agit en vertu de la *Loi sur la capitale nationale* (1988) qui lui confère les responsabilités de planifier, d'aménager et de mettre en valeur la capitale, ainsi que d'organiser et de promouvoir des programmes d'activités publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social. La réalisation de son mandat comprend les trois principaux objectifs qui guident le Plan¹ pour la capitale :

- Aménager un lieu de rencontre - faire de la capitale un lieu de rencontre des Canadiens, et inciter la population du pays à participer activement à l'évolution de leur capitale;
- Faire connaître le Canada aux Canadiens - se servir de la capitale pour faire connaître le Canada aux Canadiens et pour aider à accroître le sentiment d'appartenance au Canada; et
- Sauvegarder et conserver - préserver le patrimoine culturel du pays et les avoirs physiques de la capitale de même que ses espaces naturels pour les générations futures.

Le projet du plan de secteur pour le Cœur de la capitale comprend trois phases. La première, actuellement complétée, consistait en la préparation d'une Vision d'avenir pour le Cœur de la région de la capitale qui a été soumise à la consultation du public. La phase II, présentée dans le présent document, est un concept comprenant les principes et objectifs d'aménagement, de design urbain et de programmation découlant des propositions de la première phase. Ce concept sera soumis au public au cours d'une seconde séance de consultation en avril 2000. Au cours de la phase III, le personnel de la CCN élaborera un plan de secteur pour le Cœur de la capitale.

En juin 1998, la CCN dévoilait sa *Vision d'avenir pour le Cœur de la capitale du Canada - Une capitale pour les prochaines générations*, un éventail de propositions

élaborées pour servir à planifier, aménager et animer le Cœur de la capitale. Les propositions ébauchent une image de l'évolution du Cœur de la capitale au cours des prochains 50 ans et invitent à comprendre ce qui relie les aménagements du passé, du présent et de l'avenir. Le Plan pour la capitale du Canada récemment approuvé reconnaît le Cœur de la capitale comme étant la partie la plus importante de la RCN.

Au cours de la période de consultation, qui s'est étendue sur quelques mois, des commentaires et des idées ont été formulés par plusieurs Canadiens, résidents et visiteurs de la capitale. Un rapport de consultation du public a été préparé dans le but de formuler les principales questions sur lesquelles on devra se pencher dans les phases ultérieures de planification. Ces questions, comme la planification urbaine, les transports et l'environnement, a contribué à alimenter le processus de réflexion amorcé en 1998. En février 1999, la CCN a annoncé sa décision d'abandonner les propositions d'ouvrir la rue Metcalfe qui avaient été présentées au cours du processus de consultation. Pour assurer la participation continue du public, un atelier regroupant les intervenants était organisé le 12 juin 1999. Cet atelier devait fournir plus d'information sur les questions soulevées lors de la consultation sur la Vision et a permis à l'équipe de travail de rassembler des idées et des informations pertinentes.

Les 5 et 6 juillet 1999, la CCN rassemblait cinq équipes pluridisciplinaires pour une charrette sur l'élaboration de principes et objectifs, ainsi que de concepts d'aménagement pour le Cœur de la capitale en vue du futur plan de secteur. La charrette devait aussi permettre aux experts en planification, design urbain, architecture, architecture du paysage et transport, entre autres, de préparer des concepts d'urbanisme pour le Cœur de la capitale. Ces concepts étaient fondés sur les principes de la Vision présentés au public en 1998, sur les résultats de la consultation du public (questions relatives aux thèmes tels que définis dans

¹ Commission de la capitale nationale (CCN). *Plan pour la capitale du Canada - Un second siècle de vision, Planification et Aménagement de la capitale, 1999.*

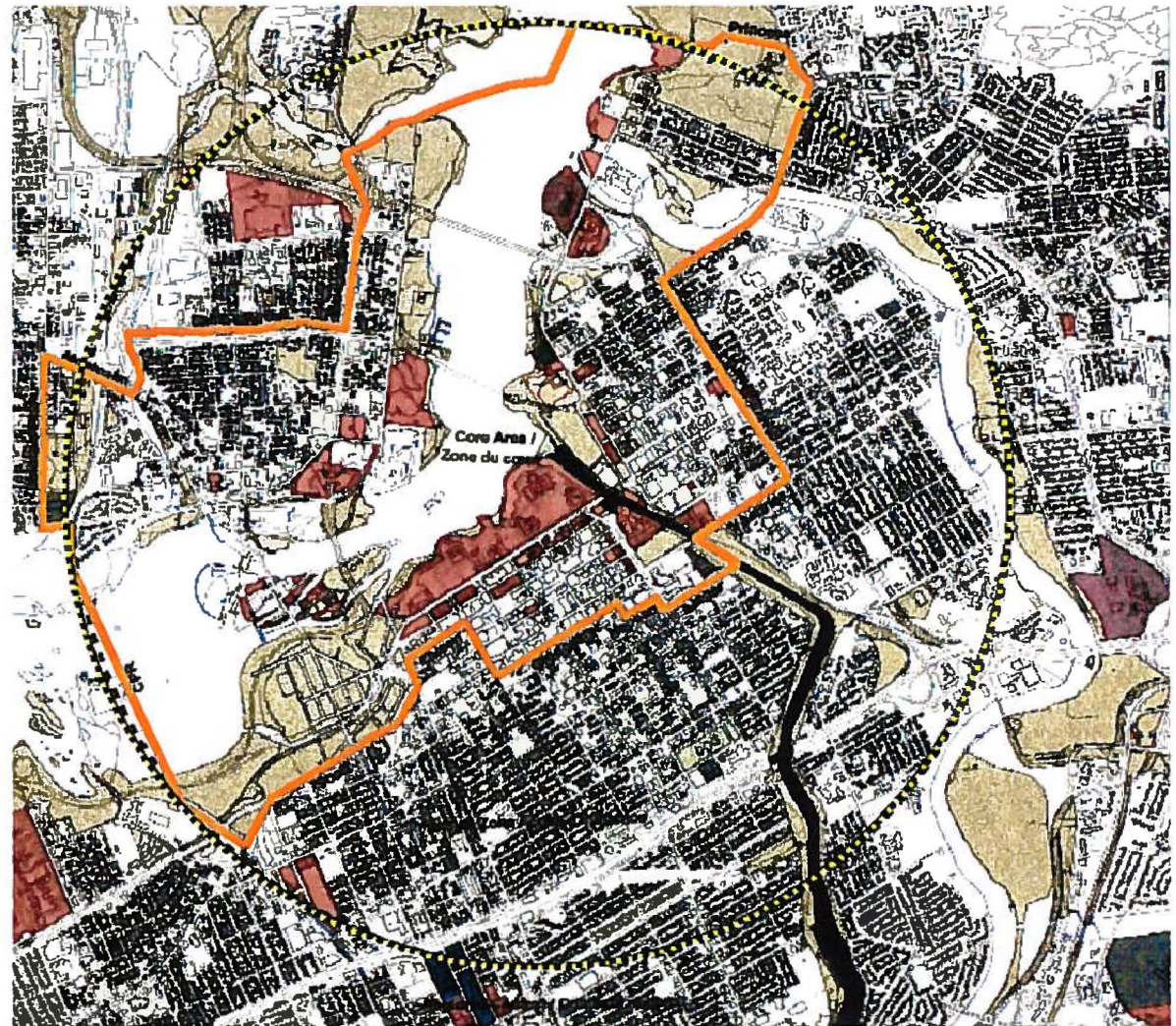
le rapport de consultation du public de février 1999) et sur l'atelier avec les intervenants de juin 1999. Les cinq concepts préliminaires issus de la charrette de juillet ont servi à l'élaboration du concept présenté dans le présent document.

Le concept proposé et les principes et objectifs sous-jacents présentés dans ce document doivent être perçus comme des outils d'aménagement à long terme. Ce concept est donc un guide en voie d'évolution, pouvant être modifié au gré des aspirations des Canadiens à l'égard de la région de leur capitale. Il a été préparé de concert avec les autres responsables de la planification urbaine de la région et en accord avec les politiques d'aménagement municipales et régionales.

1.2 EMBLEMMENT DU CŒUR DE LA CAPITALE

Le Cœur de la capitale s'étend sur environ 10 kilomètres carrés des deux côtés de la rivière des Outaouais. Il englobe les centres-villes de Hull et d'Ottawa, le marché By, l'étendue de terrain situé à l'ouest de la Cité parlementaire, qui comprend les plaines LeBreton, les îles Victoria et des Chaudières, ainsi que les terrains industriels situés en bordure de la rive nord de la rivière des Outaouais, dans la ville de Hull.

Le Cœur de la capitale est réparti sur les territoires des deux villes d'Ottawa et de Hull; il fait partie de la Communauté urbaine de l'Outaouais (CUO) et de la Région d'Ottawa-Carleton (ROC), cette dernière étant sur le point de devenir la nouvelle ville d'Ottawa. On a aussi tenu compte d'une zone d'influence de 2,5 km de diamètre dont le centre est la tour de la Paix sur la colline du Parlement. On a également considéré les facteurs du contexte régional susceptibles d'avoir une influence sur le Cœur de la capitale.



Limites du Cœur de la capitale et zone d'influence

1.3 TENDANCES ACTUELLES ET LEUR INFLUENCE SUR LE CONCEPT

Les aspects symboliques et pratiques de la capitale se côtoient de façon unique dans le Cœur de la capitale. On retrouve un groupement superbe d'établissements politiques, culturels et administratifs en bordure du boulevard de la Confédération. C'est aussi le noyau central de la vie politique, culturelle, économique et administrative de la zone métropolitaine. Le Cœur de la capitale a subi d'importantes transformations au cours des dernières décennies en termes du nombre d'emplois qu'on y retrouve, de la viabilité des bâtiments et des infrastructures. De plus, le rôle du Cœur de la capitale est à redéfinir en réponse aux grandes transformations que subit l'ensemble du milieu urbain. En conséquence, le concept doit être élaboré comme un outil vivant, en évolution, qui peut s'adapter aux tendances socio-économiques. Ces tendances ont été examinées et pourraient être résumées de la manière ci-dessous.

Les tendances en ce qui concerne la démographie et l'emploi dans la région indiquent que d'ici 2020 :

- une croissance constante de la population et de l'économie locale;
- la population et l'emploi pourraient s'accroître de 25 %;
- la population de plus de 65 ans s'accroîtra de façon importante.

En matière de tourisme, les tendances indiquent que :

- le nombre de visiteurs dans la RCN augmentera d'environ 1 % par année (5,7 millions de visiteurs en 1999);
- plus de 2,5 millions de personnes visiteront la colline du Parlement vers 2010 (actuellement 1,5 million chaque année);
- les couples dont les enfants ont quitté la résidence familiale exigeront des voyages d'agrément, d'aventures, romantiques, culturels et éducatifs;

- les personnes âgées et les groupes allophones auront une incidence importante sur l'éventail des services offerts dans le Cœur de la capitale;
- le Canada est perçu comme une destination privilégiée à l'échelle internationale;
- les voyages offrant des expériences d'apprentissage et culturelles connaîtront un essor important;
- les voyages alliant nature et culture, comme la randonnée, la bicyclette et les contacts avec la population locale, sont appelés à augmenter;
- les voyages d'hiver et en saison basse connaîtront une importante croissance;
- la demande pour des vacances en famille augmentera.

Voilà les tendances générales sur lesquelles repose le concept.

SECTION DEUX

ÉNONCÉ DE VISION, PRINCIPES ET
OBJECTIFS

2.1 BÂTIR SUR LES ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS

Le concept proposé s'appuie sur des engagements exprimés dans des études antérieures, plus particulièrement sur le *Plan pour la capitale du Canada* (1999) et *Une capitale pour les prochaines générations - Vision d'avenir pour le Cœur de la capitale du Canada* (1998). Il s'appuie également sur le processus de consultation du public poursuivi par la CCN au cours des deux dernières années. À cet égard, on doit souligner les valeurs fondamentales et les principes formulés dans les documents mentionnés plus haut. Les principes et objectifs développés pour le Cœur de la capitale sont basés sur les engagements suivants¹.

VALEURS FONDAMENTALES DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE

Les principes et objectifs élaborés pour le concept du Cœur de la capitale doivent refléter les valeurs fondamentales que les Canadiens ont reconnues comme les leurs dans le cadre du Plan pour la capitale du Canada. Des recherches menées par la CCN montrent que ces valeurs exprimées comprennent la liberté, la démocratie, la paix, l'ordre et la saine gestion publique, la géographie du Canada, la tolérance et le respect des deux langues officielles.

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT D'UNE CAPITALE

Les principes d'aménagement d'une capitale se différencient des méthodes d'aménagement urbain ou régional, lesquelles sont complémentaires même si elles sont distinctes. Le plan pour la capitale doit tenir compte de particularités comme le rôle symbolique de la capitale et le besoin de refléter le niveau de confiance des Canadiens face au gouvernement fédéral pour qu'il aménage convenablement la capitale en leur nom. Les principes d'aménagement de la capitale sont indiqués ci-dessous.

- **Symbolisme.** La capitale est un symbole national et une fenêtre sur le Canada. Les Canadiens devraient pouvoir se reconnaître dans les événements, les activités, les commémorations, les expositions et la conception architecturale de leur capitale, l'année durant. Par ailleurs, le plan devrait promouvoir l'intégration des activités d'orientation de la capitale de part et d'autre de la rivière des Outaouais.
- **Embellissement.** Les terrains fédéraux et les installations de la capitale à l'échelle de la région devraient, en autant que cela est possible et approprié, respecter certaines normes en matière d'esthétique et d'entretien qui conviennent à l'image et aux fonctions de la capitale nationale. Cela est particulièrement vrai pour les installations et les terrains fédéraux qui sont visibles et accessibles aux visiteurs.
- **Gérance.** La capitale comprend des terrains et des immeubles fédéraux, des ressources naturelles, des trésors historiques et archéologiques, ainsi que des symboles qui doivent être préservés comme un legs au nom de tous les Canadiens.
- **Orientation efficace des visiteurs.** Des espaces adéquats pour la programmation et la tenue d'événements, des technologies de communication et des services d'orientation de pointe, comme des systèmes de signalisation, sont nécessaires pour que les visiteurs puissent profiter davantage des attractions et des programmes offerts dans la capitale et multiplier les échanges, l'année durant.
- **Sécurité et confort.** Les visiteurs et les employés fédéraux devraient pouvoir s'attendre à circuler dans un environnement sûr, pratique et agréable tant sur les terrains que dans les immeubles du gouvernement.
- **Rayonnement.** Les installations et les terrains fédéraux doivent encourager une meilleure compréhension de la capitale et du Canada par l'interprétation, l'animation, les activités de rayonnement et tout autre outil de

¹ Les principes qui suivent sont présentés tels que formulés dans le *Plan pour la capitale du Canada* (1999) et *Une capitale pour les prochaines générations - Vision d'avenir pour le Cœur de la capitale du Canada* (1998).

communication apte à diffuser des messages pertinents.

- **Accessibilité.** Les politiques du gouvernement s'appliquent à faciliter l'accès et l'utilisation des installations des ministères aux personnes à mobilité restreinte, chaque fois que cela est possible.
- **Transports et communications intégrés.** Les destinations, les installations et les événements de la capitale devraient être accessibles grâce à un ensemble de modes de transport qui peuvent desservir tous les usagers, en conformité avec les principes de transport durable. La capitale doit également être accessible par des voies de communication évoluées, comme les réseaux informatiques.

PRINCIPES POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION

Les principes d'aménagement pour la région démontrent que le gouvernement fédéral comprend les orientations suivies par les trois administrations régionales de la région de la capitale nationale. La Région d'Ottawa-Carleton, la Communauté urbaine de l'Outaouais et la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais, les administrations municipales et la CCN collaborent à l'aménagement et au développement de la région de la capitale nationale.

Ces organismes reconnaissent que les effets des décisions d'aménagement sur l'économie, l'environnement et la société seront inclus dans le processus d'aménagement régional. Ces organismes responsables de la planification urbaine et de l'aménagement se sont entendus sur des principes communs d'aménagement. Les principes qui suivent démontrent comment ces principes d'aménagement communs ont été intégrés au *Plan pour la capitale du Canada*.

- **Partenariat en matière d'aménagement.** Le gouvernement fédéral s'engage à harmoniser ses processus et politiques d'aménagement avec ceux des instances municipales, régionales et provinciales, et à rechercher toutes les possibilités de mettre sur pied des projets en collaboration avec le secteur privé et les organismes sans but lucratif.

- **Efficacité.** Le Plan appuie l'utilisation rationnelle (et efficace) des terrains, des infrastructures, des services et des installations publiques. À une époque où les ressources sont réduites, il est essentiel de tendre vers une utilisation optimale et judicieuse des investissements du gouvernement fédéral et des autres paliers de gouvernement.

- **Qualité de vie.** Le maintien d'une bonne qualité de vie dans la région incombe à tous les paliers de gouvernement, aux communautés et au secteur privé. Le Plan cherche à améliorer la qualité de vie en favorisant le maintien de collectivités en santé et en facilitant la mise en place de services et d'installations destinés à répondre aux besoins actuels et futurs des résidents. Le Plan souscrit aussi aux approches d'aménagement adaptées à un climat nordique.

- **Gérance environnementale.** Le Plan reconnaît que le maintien d'un milieu naturel de haute qualité est aussi une responsabilité partagée. Les politiques du Plan montrent que le gouvernement fédéral assume un rôle de chef de file en appliquant des pratiques exemplaires pour la gestion des terrains et des ressources naturelles, ainsi que pour la protection des écosystèmes et des éléments importants des écosystèmes de la capitale.

- **Économie.** Le plan reconnaît la nécessité de planifier, de développer et de gérer les avoirs fédéraux d'une manière durable en contribuant à la santé et à la diversification de l'économie régionale et pour lui assurer une position concurrentielle au sein de l'économie mondiale.

- **Cœur de la capitale.** Un centre vigoureux et dynamique est jugé essentiel pour l'avenir de la capitale. En conséquence, le Plan s'efforce de maintenir et d'améliorer le secteur central d'Ottawa et de Hull comme un lieu privilégié des activités économiques, culturelles et politiques dans la région de la capitale. Il faudra, tout au long de l'horizon prévisionnel du Plan, un effort concerté de la part de tous les paliers de gouvernement pour formuler et réaliser une vision d'avenir du Cœur de la capitale qui convienne aux besoins respectifs de la capitale et de la ville.

- **Accessibilité.** Le Plan encourage la création de réseaux durables, abordables, accessibles et intégrés de transport et de communication dans la région de la capitale nationale et entre la capitale et le monde.

BUTS DIRECTEURS ET ÉNONCÉS DE POLITIQUES RETENUS DU PLAN POUR LA CAPITALE À L'ÉGARD DU CŒUR DE LA CAPITALE

Le Plan pour la capitale du Canada, en plus des politiques générales, formule des politiques visant l'élaboration de principes et d'objectifs pour le Cœur de la capitale.

Le but du Plan pour le Cœur de la capitale est de créer un centre dynamique et d'assurer une meilleure complémentarité des fonctions fédérales et municipales de part et d'autre de la rivière des Outaouais. Les politiques énoncées sont les suivantes :

- Accorder la priorité à la présence fédérale dans le Cœur de la capitale, tant sur le plan de l'investissement que de l'entretien.
- Examiner les possibilités de rehausser les accès symboliques à la colline du Parlement par le paysage de rue et d'autres moyens, et analyser la possibilité de créer de nouveaux liens vers la Cité parlementaire, par exemple par la rue Bank.
- Encourager un meilleur accès public à la rivière des Outaouais, par exemple dans l'axe de la rue Bank.
- Étudier les moyens d'améliorer l'accès aux établissements culturels de part et d'autre de la rivière des Outaouais, par exemple par la mise sur pied d'un service de taxi nautique.
- Étudier la possibilité d'investir dans la partie sud de la Cité parlementaire en vue d'aider la relance de cette partie du Cœur de la capitale.
- Préparer et mettre en œuvre, de concert avec les administrations municipales et régionales et le secteur privé, un plan d'utilisation des terrains pour les terres riveraines et les îles Victoria et des Chaudières.

- Collaborer avec les autorités autochtones à rehausser leur présence dans le Cœur de la capitale, par exemple sur les Îles ou sur les plaines LeBreton.
- Compter sur la collaboration des divers paliers de gouvernement et sur les organismes publics et privés pour la restauration des parties naturelles et aménagées des Îles et des berges de la rivière.
- Examiner les possibilités d'améliorer l'accès au parc de la Gatineau à partir du Cœur de la capitale, tout en maintenant l'équilibre entre l'accessibilité et la capacité d'accueil biophysique du parc.

POSSIBILITÉS QUI N'ONT PAS ÉTÉ COMPLÈTEMENT EXPLOITÉES DANS LES ÉTUDES ANTÉRIEURES

Le concept proposé doit tenir compte des idées émises au cours du processus de participation du public dans le cadre d'études d'aménagement antérieures¹. Ces possibilités sont les suivantes :

- Bien que des efforts considérables aient été déployés en ce qui a trait au boulevard de la Confédération et aux terrains adjacents, il faut examiner les moyens d'intégrer la capitale fédérale au tissu urbain environnant.
- Il existe des possibilités de mieux intégrer les dimensions symbolique et urbaine du Cœur de la capitale à la rivière des Outaouais, tant sur le plan visuel que physique.
- De nombreux immeubles et infrastructures du Cœur de la capitale exigeront d'importants investissements au cours des 25 à 50 prochaines années.
- Il faudra trouver dans le Cœur de la capitale de nouveaux emplacements prestigieux pour les établissements culturels nationaux, les ministères fédéraux, les missions diplomatiques et les organisations non gouvernementales.

¹ En particulier : *Plan pour la capitale du Canada (1999)* et *Une capitale pour les prochaines générations - Vision d'avenir pour le Cœur de la région de la capitale du Canada (1998)*.

- Il faudra améliorer les liens entre le boulevard de la Confédération et la rivière des Outaouais. L'accès piétonnier à la rivière doit également être amélioré, notamment dans l'axe de la rue Bank.
- Les îles Victoria et des Chaudières offrent l'occasion de revitaliser et de rendre accessible au public l'un des plus importants paysages culturels et industriels de la capitale. Cela pourrait procurer, par exemple, un meilleur accès à la chute des Chaudières.
- Les peuples autochtones accordent une grande importance aux îles Victoria et des Chaudières en tant qu'endroit de portage et lieu de rencontre, et aussi en tant que lieu sacré.
- Les emplacements industriels situés le long des rives pourraient éventuellement être remplacés par des usages davantage axés sur l'utilisation publique.

C'est sur ces énoncés que s'appuient les vision d'avenir, principes et objectifs sous-jacents au concept intégré du Cœur de la capitale.

2.2 UN ÉNONCÉ DE VISION POUR LE CŒUR DE LA CAPITALE

L'énoncé de vision pour le Cœur de la capitale doit renforcer les orientations élaborées dans le Plan pour la capitale du Canada. La perspective d'un lieu dynamique dans un pays en évolution devrait guider l'avenir de la capitale en encourageant la fierté et la compréhension des Canadiens. Cet énoncé se développe à partir des thèmes suivants :

- une capitale qui soit le reflet d'un pays en évolution et qui témoigne de la vitalité et du dynamisme des Canadiens;
- une capitale qui reconnaisse la créativité et les réalisations des Canadiens d'hier, d'aujourd'hui et de demain;
- une capitale qui partage l'expérience des Canadiens.

L'énoncé de vision proposé pour le Cœur de la capitale est construit à partir des thèmes suivants :

- la primauté du gouvernement du Canada;
- l'importance de la rivière comme caractéristique naturelle, du boulevard de la Confédération et des autres destinations comme des réalisations humaines, et de la programmation nationale comme trait symbolique;
- l'aménagement durable et le partenariat sont des principes fondamentaux du concept du Cœur de la capitale.

L'énoncé de la vision pour le Cœur de la capitale est le suivant :

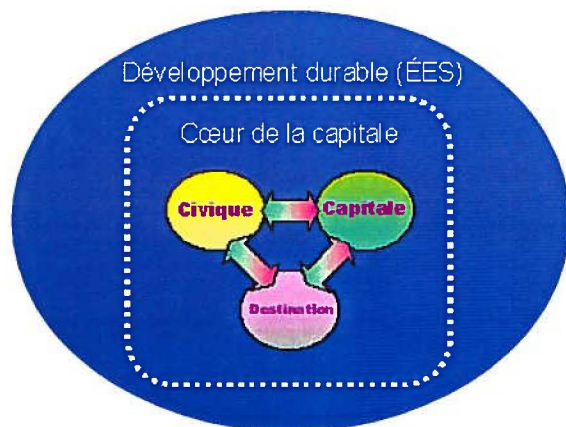
« À l'avenir, le Cœur de la capitale continuera d'être l'hôte du siège du gouvernement du Canada dans la capitale du pays, et sera le symbole vivant du Canada et du peuple canadien vis-à-vis du pays et de la communauté internationale.

Le Cœur de la capitale sera amélioré par l'aménagement intégré et durable de destinations clés en bordure du boulevard de la Confédération et des deux côtés de la rivière des Outaouais. Par la tenue d'événements, de cérémonies et de célébrations d'importance nationale et

internationale, le Cœur de la capitale deviendra une scène extraordinaire qui permettra aux Canadiens de mieux comprendre leur histoire et leur culture et de les révéler au monde entier.

L'aménagement du Cœur de la capitale sera basé sur l'environnement naturel, humain et bâti, et répondra aux attentes des Canadiens et des résidents. Il sera réalisé en partenariat avec les intervenants locaux et les différents paliers de gouvernement concernés¹. »

2.3 COMPOSANTES SOUTENANT LES PRINCIPES ET LES OBJECTIFS



Cadre pour le concept d'aménagement

RÈGLES GÉNÉRALES DE BASE

Les principes et objectifs sous-jacents au concept sont fondés sur le respect des partenaires locaux et des autres intervenants, l'environnement naturel et humain, et l'histoire.

- Le concept encourage l'émergence d'une communauté en santé.
- Les propositions contenues dans le concept sont fondées sur les tendances socio-économiques dans la région de la capitale.
- La réalisation du concept repose essentiellement sur le partenariat et les alliances stratégiques avec les instances politiques et administratives locales.
- Le concept souscrit au développement urbain durable.

Aux fins du concept, le développement urbain durable se définit comme suit :

Le développement urbain durable comprend le maintien et l'amélioration de la qualité des composantes biophysiques, sociales et économiques de l'environnement pour les générations futures. Le développement urbain durable est mis en œuvre par la protection des composantes de l'écosystème, en tenant compte des interrelations qui leur sont

inhérentes et de l'équilibre qui doit être maintenu entre elles. Par exemple, la qualité de l'environnement biophysique peut être améliorée par la protection de l'air, de l'eau et de la terre, de la faune et de la flore, et par l'évolution d'une économie qui respecte les limites inhérentes à l'environnement biophysique.

Dans le contexte du concept, à l'échelle du plan de secteur, ces composantes peuvent être protégées et améliorées par une variété de mesures, comme le design sensible à l'environnement qui atténue les effets nocifs qui pourraient survenir au cours du processus d'aménagement. On peut aussi encourager le développement urbain durable par l'éducation axée sur les conséquences des actes posés et par l'utilisation efficace des ressources dans les méthodes de développement et les choix des modes de transport. La protection des caractéristiques naturelles, la mixité des utilisations du sol et l'augmentation de densité tout en respectant l'échelle humaine dans l'aménagement urbain sont d'autres façons d'encourager la durabilité urbaine.

CADRE POUR LE CONCEPT

Le cadre du concept du Cœur de la capitale est formé de quatre composantes, et les principes et objectifs du concept ont été regroupés selon leur rapport avec ces composantes.

Le domaine civique. Le tissu urbain appartient aux citoyens qui vivent, travaillent et se divertissent dans les villes d'Ottawa et de Hull. Les organismes municipaux, régionaux et autres organisations gouvernementales, autant que les organismes du secteur privé des deux villes, sont tous des partenaires importants des projets fédéraux du Cœur de la capitale.

Le domaine de la capitale. En plus d'être le siège du gouvernement fédéral, le Cœur de la capitale est le site de la plupart des destinations touristiques, des établissements nationaux et des événements importants, et le lieu de rencontre symbolique des Canadiens.

¹ Comité technique de la CCN sur le Cœur de la capitale

Le Cœur de la capitale comme destination. En tant que destination, le Cœur de la capitale est le lieu de rencontre de tous les Canadiens. C'est le lieu par excellence de rayonnement national à l'égard des Canadiens et des visiteurs étrangers.

Les liens du Cœur de la capitale. Les raccordements peuvent être exprimés de plusieurs façons et représenter des échanges et des liens physiques, politiques, historiques et symboliques entre différentes composantes de la communauté, et principalement entre le domaine de la capitale et le domaine civique et entre les destinations qu'ils renferment. Les liens et les raccordements expriment également les aspirations communes des principaux intervenants.

2.4 PRINCIPES ET OBJECTIFS PROPOSÉS

Les principes et objectifs pour le Cœur de la capitale sont inspirés du Plan pour la capitale du Canada, des études antérieures d'aménagement de la région et du processus de participation du public à l'élaboration de la Vision d'avenir pour le Cœur de la capitale. Les principes et objectifs présentés ici ont servi à la préparation du concept; la plupart des objectifs y sont traduits et illustrés en termes d'exemples d'aménagement et de design urbain, les autres assurent la réalisation à long terme des éléments du concept qui ne peuvent pas être traduits concrètement par :

- l'élaboration de politiques;
- la création de partenariats; et
- la réalisation d'autres études.

Les principes et objectifs du concept sont les suivants :

LE DOMAINE CIVIQUE

Mettre en valeur le caractère des quartiers du Cœur de la capitale et encourager l'expression de leurs traits culturels, dans le respect des vocations contemporaines des centres-villes.

- Respecter et mettre en valeur la diversité et le caractère des quartiers du Cœur de la capitale.
- Renforcer les liens entre les quartiers des affaires et leur voisinage.
- Assurer la sauvegarde des particularités des quartiers dans l'aménagement du Cœur de la capitale.
- Favoriser la consolidation des utilisations résidentielles au sein des quartiers du Cœur de la capitale et des quartiers des affaires.
- Respecter les activités traditionnelles des centres-villes par rapport à celles de la capitale.

Faire du Cœur de la capitale un modèle en matière d'écologie urbaine en protégeant l'environnement naturel et bâti et en améliorant la qualité de vie des résidents et des visiteurs.

- Aider au rapprochement des lieux d'emplois et des milieux résidentiels en augmentant les utilisations mixtes dans le Cœur de la capitale.
- Intégrer les préoccupations de sécurité et tenir compte du climat nordique dans l'élaboration des projets et des événements.
- Promouvoir la conservation de l'énergie.
- Respecter les qualités inhérentes aux sites des projets d'aménagement.
- Assurer une bonne et saine gestion des milieux bâtis en fonction d'une approche « cycle de vie ».
- Encourager la diversité par un éventail de projets d'échelles variées.
- Gérer la tenue d'événements en fonction d'une utilisation sensible et convenable des lieux publics et autres sites.

Faire du Cœur de la capitale un lieu privilégié pour les activités économiques, culturelles et touristiques en complémentarité avec les autres centres d'activités économiques et culturelles de la région de la capitale.

- Confirmer le rôle du Cœur de la capitale comme lieu d'emploi privilégié dans la région de la capitale.

- Aménager le Cœur de la capitale comme une destination touristique d'envergure internationale.
- Accroître la vitalité du Cœur de la capitale par la mixité des usages, y compris le résidentiel, permettant le déroulement d'activités toute la journée et en soirée.

Encourager la poursuite de l'excellence en matière de design urbain, d'urbanisme et de qualité de vie, en partenariat avec les autorités fédérales, régionales et municipales et les intervenants du secteur privé.

- Protéger et améliorer les vues des édifices du Parlement et des autres symboles nationaux.
- Assurer l'identité du vocabulaire architectural pour les édifices à vocation parlementaire.
- Assurer la compatibilité architecturale avec le milieu environnant du Cœur de la capitale.
- Promouvoir de hauts standards de design pour les nouveaux projets civiques dans le Cœur de la capitale.

Préserver, améliorer et interpréter le patrimoine culturel, naturel et bâti du Cœur de la capitale en encourageant l'expression de l'histoire et du caractère des communautés.

- Préserver et protéger le patrimoine national en tenant compte des lois actuelles.
- Considérer le recours à toute une gamme d'interventions allant de la préservation et de la restauration à l'insertion urbaine et au remplacement comme solutions de rechange.
- Considérer l'adaptation et la réutilisation de bâtiments existants en adoptant des méthodes qui permettent de préserver le patrimoine bâti.
- Souligner le caractère encore vivant du patrimoine industriel du Cœur de la capitale.

- Protéger et faire connaître les richesses archéologiques du Cœur de la capitale.

LE DOMAINE DE LA CAPITALE

Confirmer le rôle du Cœur de la capitale comme le centre des activités politiques, administratives et judiciaires de la capitale.

- Consolider les activités du gouvernement fédéral dans le Cœur de la capitale, et particulièrement dans les quartiers des affaires d'Ottawa et de Hull.

Maintenir la primauté de la Cité parlementaire en ce qui concerne la fonction, l'accessibilité, la visibilité et la destination préférée des visiteurs et ce, en harmonie avec l'entourage.

- Renforcer le caractère de la Cité parlementaire.
- Continuer de favoriser l'approche « pavillons dans le paysage » des aménagements de la Cité parlementaire et du domaine de la capitale.
- Renforcer les liaisons et raccordements avec la Cité parlementaire, y compris les liens visuels.
- Confirmer le rôle des espaces publics de la Cité parlementaire comme lieu principal de célébrations d'envergure nationale.

Préserver et améliorer les raccords entre le domaine de la capitale et le domaine civique.

- Créer des liens entre le domaine de la capitale et le domaine civique en fonction d'une meilleure intégration des composantes du Cœur de la capitale, tout en favorisant une plus grande vitalité socio-économique.
- Améliorer les liens symboliques et fonctionnels entre les espaces fédéraux et ceux du domaine civique.

Confirmer le rôle du boulevard de la Confédération comme premier élément de référence symbolique et cérémonielle dans le réseau des promenades et des entrées panoramiques au Cœur de la capitale.

- Offrir aux visiteurs des liens fonctionnels entre le boulevard de la Confédération et les diverses destinations des environs.
- Mettre en valeur les nœuds du boulevard de la Confédération comme des portes d'accès au Cœur de la capitale.
- Compléter le boulevard de la Confédération conformément aux plans et devis approuvés.
- Renforcer l'importance symbolique et cérémonielle du boulevard de la Confédération lorsque l'occasion s'en présente.
- Améliorer les relations entre les terrains de la capitale et ceux du domaine civique aux abords du boulevard de la Confédération.
- Prendre des mesures pour réduire la circulation des véhicules n'ayant aucun rapport avec les fonctions cérémonielles et touristiques du boulevard.
- Faciliter l'accès des piétons et améliorer les installations permettant aux visiteurs d'apprécier les vues et les activités d'interprétation.

Protéger et étendre le réseau des espaces verts, en particulier dans le domaine de la capitale.

- Assurer une bonne et saine gestion des boisés et des autres espaces verts du Cœur de la capitale.
- Protéger l'escarpement de la Cité parlementaire et les autres caractéristiques naturelles des berges de la rivière des Outaouais.

LE CŒUR DE LA CAPITALE EN TANT QUE DESTINATION

Confirmer le rôle du Cœur de la capitale comme lieu de rencontre des Canadiens et des visiteurs, comme lieu propice au rayonnement du Canada et à l'interprétation de son histoire, et comme lieu de commémoration des exploits des grands Canadiens et de célébration d'événements marquants.

- Se servir des lieux publics et du boulevard de la Confédération à des fins de commémoration et d'interprétation.
- Prévoir des espaces pour la tenue d'activités particulières au domaine de la capitale et au domaine civique et d'autres célébrations.
- Créer de nouvelles activités et occasions de célébrer dans le domaine de la capitale et dans le domaine civique.
- Utiliser les espaces verts pour la tenue d'événements, mais dans le respect de leur capacité d'accueil environnementale.
- Célébrer les réalisations contemporaines autant que celles de l'histoire.

Refléter la culture canadienne et ses dimensions multiculturelles dans le Cœur de la capitale.

- Reconnaître et souligner l'importance nationale du Cœur de la capitale.
- Témoigner de l'apport des trois cultures à l'édification du Canada.
- Témoigner de l'identité et de la diversité culturelle des Canadiens.
- Souligner le rôle du Canada dans les affaires internationales.
- S'employer au rayonnement du caractère multiculturel du Canada.
- S'assurer que la capitale est bien représentée dans toutes les provinces.

S'employer au rayonnement de la culture canadienne par la mise en valeur des établissements culturels nationaux, des espaces verts urbains, des cours d'eau et des espaces riverains.

- Améliorer et diversifier les accès aux cours d'eau.
- Promouvoir la viabilité des activités récréatives hivernales.
- Consolider l'aménagement des berges, lorsqu'elles s'y prêtent, en fonction d'une mixité d'utilisations du sol.
- Considérer le besoin de créer de nouveaux établissements culturels dans Cœur de la capitale.
- Maintenir et agrandir les espaces verts urbains comme moyen d'exprimer la grandeur des espaces verts canadiens.

Confirmer le rôle du Cœur de la capitale comme première destination des visiteurs de la région en mettant à leur disposition un éventail de services distinctifs, avant-gardistes et modernes sous l'angle de la qualité, de la fonctionnalité et de l'esthétique.

- Assurer une gamme complète de services aux visiteurs conforme aux normes internationales en cette matière.
- Collaborer avec les partenaires de l'aménagement du Cœur de la capitale en ce qui concerne l'information aux visiteurs et la signalisation routière.
- Consolider les infrastructures en matière d'exigences pour la tenue de congrès.
- Renforcer les liens entre les pôles d'activités touristiques.
- Collaborer avec les partenaires à la création de nouveaux produits susceptibles de satisfaire les tendances observées et les besoins exprimés.
- S'assurer que la conception de l'éclairage du Cœur de la capitale répond à la fois au besoin de sécurité et à celui de l'esthétique.

LES LIENS DU CŒUR DE LA CAPITALE

Confirmer le rôle de la rivière des Outaouais comme élément structurant du Cœur de la capitale, en facilitant l'accès des visiteurs et en aménageant des lieux pour célébrer les trois cultures à l'origine du pays et la rencontre des deux provinces.

- Utiliser la rivière à des fins de transport utilitaire et récréatif, à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.
- Faciliter et diversifier l'accès à la rivière à l'année longue.
- Créer des liens physiques entre les différentes destinations du Cœur de la capitale et de nouveaux points d'accès aux cours d'eau, et explorer des solutions de rechange permettant aux piétons et cyclistes de traverser la rivière.
- Promouvoir l'utilisation des voies navigables en amont et en aval du Cœur de la capitale.
- Relier les établissements culturels et autres destinations de la capitale par l'entremise de la rivière.
- Clarifier la vocation des ponts et assurer leur intégration à l'environnement du Cœur de la capitale.
- Utiliser la rivière pour illustrer les liens historiques entre les trois cultures à l'origine du pays.
- Utiliser la rivière pour favoriser les relations économiques et culturelles entre les deux provinces.

Relier le Cœur de la capitale par des promenades panoramiques à l'ensemble de la région.

- Considérer la création de nouveaux liens de verdure entre le Cœur de la capitale, la Ceinture de verdure, le parc de la Gatineau et les espaces verts du domaine civique.
- Aménager des portes d'entrée au Cœur de la capitale, en y intégrant une signalisation appropriée, en favorisant la création de pôles d'activités, et en soulignant une transition à l'égard de la circulation.

- Créer des liens avec les communautés environnantes, avec les autres destinations de la capitale et avec les nœuds d'accès.

Accroître la mobilité et l'accessibilité dans le Cœur de la capitale en offrant un éventail de modes de transport et des techniques de gestion de la demande de déplacements.

- Planifier les infrastructures de stationnement en fonction d'un juste équilibre entre les besoins des résidents, du milieu des affaires et des visiteurs
- Explorer de nouvelles façons d'augmenter la fréquentation du transport en commun.
- Déplacer le transport interprovincial de marchandises à l'extérieur du Cœur de la capitale.
- Accorder la priorité aux modes de transport non motorisés et au transport en commun.
- Tenir compte des tendances en matière de démographie dans la planification des infrastructures de transport.

Planifier et aménager le Cœur de la capitale par le biais de partenariats et d'alliances stratégiques entre les administrations municipales, régionales et fédérales, en collaboration avec le secteur privé.

- Coordonner et harmoniser les politiques et les stratégies d'interventions entre les différents partenaires de l'aménagement du Cœur de la capitale.
- Susciter la collaboration des partenaires de l'aménagement du Cœur de la capitale en fonction de son positionnement comme centre de l'activité économique régionale et comme première destination nationale du Canada.

2.5 ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (ÉES)

Le processus de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES)¹ évalue les conséquences éventuelles sur l'environnement des propositions du concept. Alors que le concept examine les questions relatives à l'utilisation du sol, au design urbain et à la programmation des activités du secteur, l'ÉES se concentre sur l'évaluation des répercussions de sa mise en œuvre sur l'environnement, et en particulier sur l'environnement naturel. Grâce à l'évaluation environnementale de ses politiques et de ses projets, la CCN se propose d'atténuer les éventuels inconvénients environnementaux et d'accroître les avantages que les projets pourraient avoir sur l'environnement.

L'ÉES est conforme à la politique sur l'évaluation environnementale de la CCN. Le concept ne constitue pas un projet selon les termes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et, par conséquent, il n'est pas tenu de s'y conformer.

L'ÉES comprend les éléments suivants :

- une description raisonnée de la proposition;
- un énoncé de principe sur l'environnement dans le Cœur de la capitale;
- une description des objectifs environnementaux d'aménagement du Cœur de la capitale;
- une méthode d'évaluation des conséquences environnementales sur le concept;
- l'analyse des conséquences éventuelles sur le concept;
- les mesures d'atténuation à inclure dans les études ultérieures du plan de secteur pour le Cœur de la capitale.

L'analyse de l'ÉES comprend une brève description des changements apportés au Cœur de la capitale qui pourraient affecter chacune de ses composantes environnementales; une description des conséquences éventuelles du concept; et les mesures d'atténuation recommandées qui devraient être considérées au cours des études ultérieures du plan de secteur pour le Cœur de la capitale.

Au cours de l'analyse de l'ÉES, il a été établi que la mise en œuvre du concept aurait probablement les conséquences environnementales qui suivent et devrait tenir compte des remarques qui les accompagnent.

Utilisation efficace des ressources.

L'intensification de l'utilisation du sol par l'aménagement de terrains intercalaires dans le centre des villes d'Ottawa et de Hull, le long du ruisseau de la Brasserie et de l'avenue King Edward ainsi que sur les plaines LeBreton pourrait avoir diverses incidences positives sur l'environnement, liées à une utilisation plus intensive de l'infrastructure urbaine en place et à la diminution des possibilités de mise en valeur de terrains non encore aménagés pour répondre aux besoins futurs en logements. Des modes d'aménagement mixtes et plus intenses requièrent moins de ressources et entraînent généralement une diminution des déplacements en automobile, au profit du transport en commun, du cyclisme et de la marche.

Parcs. Le Concept propose d'ajouter des parcs à l'intérieur du cœur de la capitale : aux plaines LeBreton (la Plaine), sur l'emplacement de la papeterie Scott et dans la partie est de l'île Victoria. L'augmentation de l'étendue des parcs dans le Cœur de la capitale aura des incidences positives sur les parcs actuels en redistribuant la demande pour cet usage. Elle permettra de répartir sur un plus grand espace l'utilisation intensive des parcs et d'amortir ainsi les effets résultant d'une utilisation excessive. Une étude future devrait évaluer les besoins d'espace pour la tenue de manifestations publiques par rapport à la demande projetée pour des parcs sur un horizon de planification de vingt ans.

Habitats. L'aménagement de terrains en bordure de la rivière des Outaouais entraînera la restauration et la restitution du caractère naturel des berges et des escarpements, là où il est opportun de le faire. Le rôle de la rivière des Outaouais et de ses berges en tant que lien naturel avec les secteurs situés à l'extérieur du Cœur de la capitale, pour la flore et la faune, s'en trouvera renforcé.

Végétation urbaine. On prévoit des améliorations à plusieurs voies publiques importantes, fédérales, régionales ou municipales, se raccordant au boulevard de la Confédération. Ces travaux pourront comprendre l'ajout d'arbres de rue et d'autres plantations qui augmenteront la présence de végétation dans le Cœur de la capitale.

Qualité de l'eau. De meilleures pratiques de gestion pourraient améliorer la qualité de l'eau. Les projets d'aménagement énoncés dans le Concept devront tenir compte des incidences liées à l'augmentation du volume des eaux pluviales et tous se conformer à la politique de la CCN à ce sujet

Patrimoine. Les projets d'aménagement à l'intérieur des zones municipales de protection du patrimoine actuelles et futures pourraient avoir des incidences négatives sur les bâtiments patrimoniaux et le caractère patrimonial de ces endroits. Il faudrait élaborer des lignes directrices d'aménagement pour orienter l'aménagement de ces zones.

Transports et qualité de l'air. L'ajout de parcours d'autobus supplémentaires entre Ottawa et Hull et, éventuellement, d'un train léger sur rail augmenteront l'utilisation du transport en commun et diminueront le recours à l'automobile dans le cœur de la capitale. Il s'ensuivra une réduction des émissions et une meilleure qualité de l'air.

L'ÉES prend pour acquis que toutes les études ultérieures sur des aspects plus précis du Cœur de la capitale et sur la mise en œuvre des projets feront l'objet d'évaluations environnementales particulières.

¹ *Concept pour le Cœur de la capitale du Canada - SÉE, Avril 2000*

SECTION TROIS

CONCEPTS D'AMÉNAGEMENT
ET DE DESIGN URBAIN

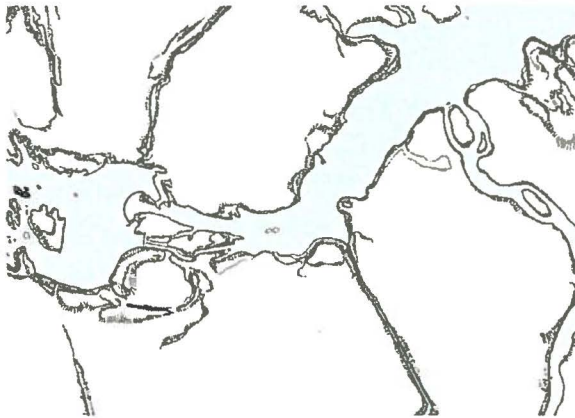
3.1 L'ESPRIT DU LIEU

Le centre de la capitale nationale est doté de caractéristiques remarquables qui en font un endroit distinct et lui confère un « esprit du lieu » unique et perceptible.

La singularité du lieu provient de l'effet de synergie du paysage naturel et de l'urbanisation qui, en se mariant, ont refaçonné l'ensemble du panorama actuel.

Le concept pour le Cœur de la capitale vise à renforcer, améliorer et révéler les composantes de cette synergie.

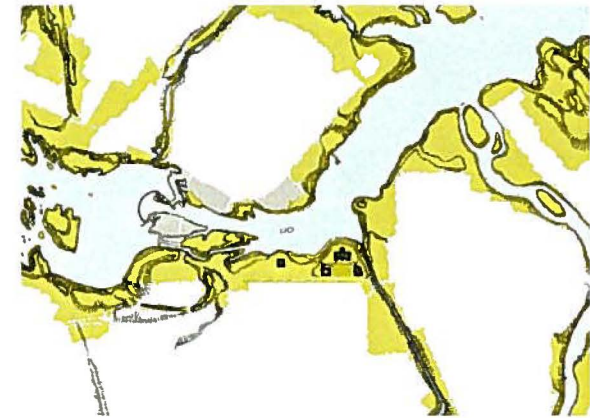
Le caractère fondamental du centre de la région de la capitale se définit comme suit :



Le cadre hydrographique et topographique.



Les principaux symboles nationaux situés sur le site le plus proéminent surplombant la rivière des Outaouais.



Les aménagements paysagers publics reliés aux rivières et cours d'eau.



Les autres symboles nationaux, les édifices gouvernementaux, administratifs et culturels, situés à l'intérieur ou à proximité des espaces d'aménagements paysagers publics.



Le développement de la trame urbaine des deux villes : des bordures franches entre la trame des rues et les aménagements paysagers publics.



De la réunion des espaces paysagers et des composantes bâties résulte un ensemble simple étant aussi varié et intégré, composé de deux parties distinctes.

Le domaine de la capitale ou l'ensemble formé par les espaces d'aménagements paysagers publics riverains et le site des principaux établissements nationaux.

Le domaine civique de la trame urbaine qui définit les bordures des espaces paysagers de la capitale.

3.2 UNE IDENTITÉ

La topographie variée et complexe et l'agencement des édifices, des rues et des espaces paysagers du domaine de la capitale et du domaine civique forment un lieu distinctif et mémorable.

Au centre se trouve un grand espace tourné vers la rivière des Outaouais. Cet ensemble est encadré par les pâtés d'édifices de la bordure du domaine civique et les ponts qui relient les deux villes. Les rives des cours d'eau, en pentes douces d'un côté et escarpées de l'autre, sont occupées par les principaux établissements nationaux. Ceux-ci se présentent sous forme de « pavillons » dans un paysage pittoresque.

Contrastant avec la prédominance du paysage naturel dans le domaine de la capitale, les édifices et lieux publics du domaine civique sont plutôt caractérisés par la grille régulière des rues et pâtés d'édifices dont l'alignement se modifie pour suivre le cours changeant de la rivière.

L'espace central focalisé sur le plan d'eau se ramifie le long de la rivière des Outaouais et de ses affluents, formant des corridors de verdure publics entre les secteurs bâtis du domaine civique.

Ces corridors sont également l'emplacement des routes panoramiques d'accès d'honneur au Cœur de la capitale.

Principe:

Encourager la poursuite de l'excellence à l'égard de la qualité du design urbain, de la planification et de l'environnement de concert avec les autorités fédérales, régionales et municipales, ainsi qu'avec les partenaires privés.

Objectifs

Assurer l'identité du caractère architectural des édifices gouvernementaux.

Assurer la compatibilité architecturale avec l'entourage et encourager la création de liens avec l'architecture du domaine civique.



Le paysage naturel et la trame urbaine

3.2.1 LA TRADITION DES DEUX STYLES D'ARCHITECTURE

La tradition de deux styles d'architecture vient ajouter une distinction aux deux domaines du Cœur de la capitale : le style « gothique » pittoresque du domaine de la capitale et le style « classique » du domaine civique.

Cette différence architecturale est historiquement illustrée par le style néo-gothique de l'apogée victorienne des édifices originaux du Parlement et le gothique tardif des édifices Connaught et de la Confédération. Ces expressions architecturales contrastent avec les styles plus classiques du domaine civique dont, par exemple, les modestes bâtiments commerciaux de style anglais

d'inspiration classique du côté est de la promenade Sussex et l'édifice gouvernemental Langevin de la rue Wellington de style second Empire plus grandiose.

Action

Au cours des périodes de développement urbain, les deux styles architecturaux ont subi plusieurs adaptations et écarts, dans le domaine de la capitale comme dans le domaine civique, mais il en reste encore suffisamment d'exemples pour assurer ce trait caractéristique de la capitale. Le défi actuel est de développer des équivalents contemporains de ces styles architecturaux.

3.3 BOULEVARD DE LA CONFÉDÉRATION ET LE PAYSAGE CENTRAL DE LA CAPITALE

Le boulevard de la Confédération se situe à la jonction du domaine de la capitale et du domaine civique. Il définit leurs bordures et soude les deux domaines. L'anneau central du boulevard de la Confédération relie les deux côtés de la rivière des Outaouais et entoure le paysage central de la capitale. C'est le centre symbolique du Cœur de la capitale.

L'anneau central du boulevard de la Confédération et la grande esplanade devraient être complétés au cours de l'an 2000.

3.3.1 LE BOULEVARD DE LA CONFÉDÉRATION

Principe

Confirmer le boulevard de la Confédération comme point de repère symbolique et cérémoniel dans le réseau des promenades et des accès touristiques au Cœur de la capitale.

Objectifs

Souligner le rôle des nœuds du boulevard de la Confédération, soit les portes du Cœur de la capitale.

Prendre des mesures pour diminuer la circulation des véhicules qui n'ont aucun rapport avec les fonctions touristiques et cérémonielles du boulevard.

Actions

Réduire la circulation routière du boulevard de la Confédération par l'aménagement de parcours routiers de rechange en dehors du centre-ville.

Réaménager cinq des nœuds et leurs accès à partir des principales routes d'accès comme nouvelle priorité :

- Nœud Sussex - St-Patrick : améliorer le paysage urbain au nord et à l'est de l'intersection de la promenade Sussex et de la rue St-Patrick.
- Nœud Colonel By - Rideau : reconcevoir l'intersection et améliorer les lieux publics connexes à la gare Union et aux réaménagements de l'hôtel et de l'aquarium.



— Le boulevard de la Confédération et ■ le paysage central de la capitale

- Nœud LeBreton - Wellington : reconcevoir le réseau routier et les aménagements paysagers liés au raccordement de la promenade de la rivière des Outaouais au boulevard LeBreton et sa nouvelle intersection avec la rue Wellington. Raccord additionnel possible à l'avenue Bronson.
- Nœud Taché - de Maisonneuve - Laurier : reconcevoir l'intersection en fonction des améliorations à Alexandre-Taché et à de Maisonneuve, y compris les améliorations aux accès piétonniers et au transport en commun.
- Nœud St-Laurent - Laurier : reconcevoir l'intersection et le paysage urbain et possibilité d'ajout de bâtiments associés aux améliorations du boulevard St-Laurent et de la rue Laurier (est).

3.3.2 LE PAYSAGE CENTRAL DE LA CAPITALE

Les aménagements paysagers associés à la rivière et contenus à l'intérieur de l'anneau du boulevard de la Confédération est l'espace public de convergence du Cœur de la capitale. C'est le site des symboles nationaux et des grandes institutions du pays.

Actions

- Déplacer la papeterie Scott et réaménager l'emplacement principalement à des fins de la capitale.
- Améliorer et restaurer les aménagements paysagers.
- Améliorer le raccordement des sentiers et des liens au boulevard de la Confédération.

3.4 ROUTES D'ACCÈS PANORAMIQUES À LA CAPITALE

L'ancien concept des boulevards et des promenades panoramiques en direction de la colline du Parlement est tombé en désuétude au cours des récentes décennies. Ce concept devrait être rétabli comme un principe fondamental des routes d'accès à la capitale et du renforcement de l'anneau d'honneur.

Les routes d'accès panoramiques sont principalement des promenades « d'honneur »; leur fonction d'artères urbaines devrait être secondaire.

Principe

Relier le Cœur de la capitale par des liens panoramiques à partir des points d'accès des environs de la région de la capitale.

Objectif

Considérer l'aménagement de nouveaux liens verts entre le Cœur, la Ceinture de verdure, le parc de la Gatineau et des espaces verts du domaine civique.

Actions

Réaligner et réaménager les boulevards et promenades panoramiques et leurs jonctions aux nœuds du boulevard de la Confédération :

- Améliorer la promenade Reine-Élisabeth pour rétablir le raccord cérémoniel avec la place de la Confédération, peut-être par un nouveau nœud Laurier - Elgin.
- Améliorer la promenade Colonel-By pour prolonger le paysage de la promenade jusqu'au nœud Sussex - Rideau.
- Réaligner la promenade de la rivière des Outaouais en direction du boulevard LeBreton projeté et réaménager le nœud Wellington - pont du Portage; considérer la possibilité de maintenir un tronçon de la promenade existante et d'assurer une liaison avec la rue Booth et les îles.



— Routes d'accès panoramiques de la capitale et ■ leurs corridors

- Réaligner ou créer d'une promenade dans le corridor de la rue Laurier (est), et réaménager l'accès au nœud St-Laurent - Laurier.
- Améliorer le boulevard Alexandre-Taché pour prolonger la promenade panoramique du parc de la Gatineau jusqu'au nœud Laurier - Taché.
- Améliorer le paysage de la promenade Sussex pour relier la promenade panoramique du parc de Rockcliffe au nœud Mackenzie - St-Patrick.

3.5 AUTOROUTES D'ACCÈS DE LA CAPITALE

L'entrée au Cœur de la capitale à partir des autoroutes interprovinciales et régionales devrait être coordonnée avec les promenades panoramiques et autres routes. La coordination du design est particulièrement importante dans les endroits de transition où les autoroutes se relient aux rues urbaines et aux promenades et où on doit avoir clairement l'impression d'entrer dans un lieu précis et de changer d'échelle, de géométrie et de destination.

Principe

Relier le Cœur de la capitale par des liens panoramiques à l'ensemble de la région.

Objectif

Aménager les portes du Cœur en y intégrant une signalisation adéquate, en favorisant la création de centres d'activité et en faisant s'y refléter une transition de la circulation.

Actions

Élaborer une hiérarchie claire des raccordements de la région au Cœur de la capitale.

Queensway (autoroute 417) et rue Nicholas

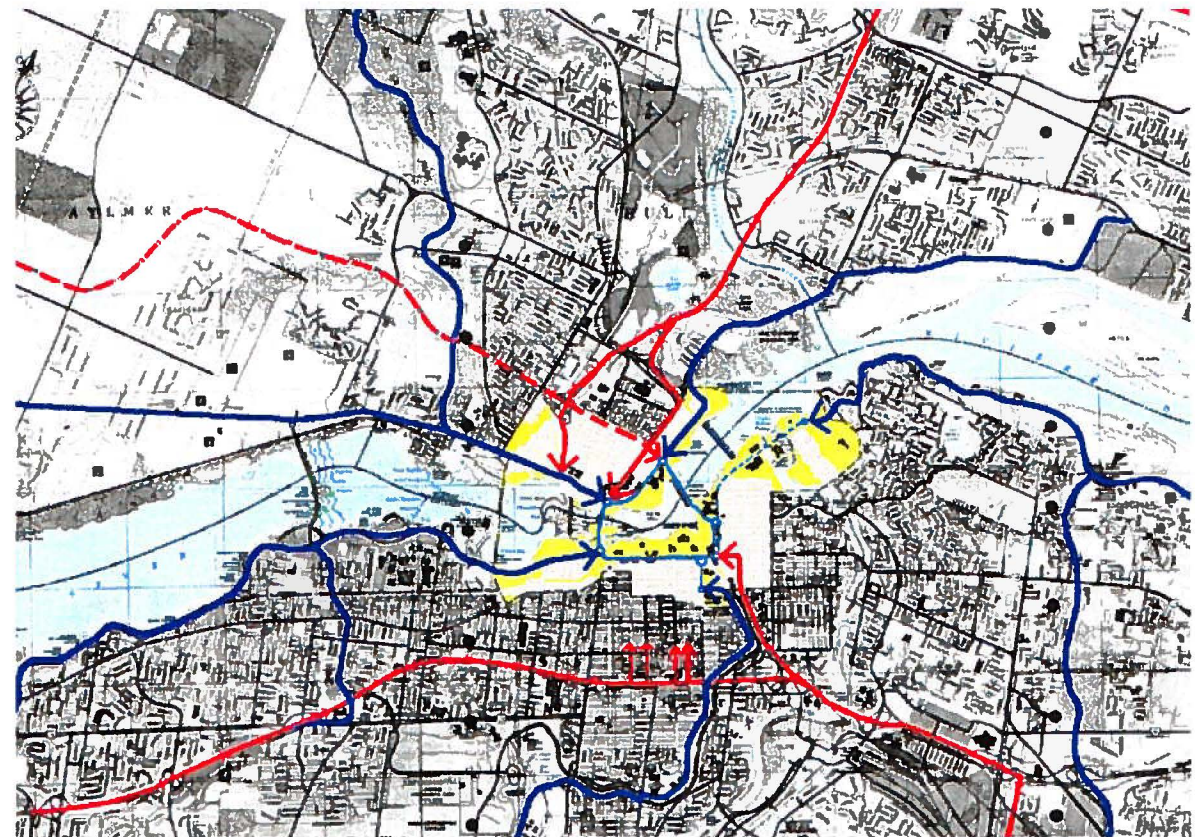
- Améliorer la rue Nicholas (de Laurier à Rideau) pour refléter la transition entre l'autoroute et la rue urbaine et renforcer le sentiment d'entrée à la rue Laurier;

Queensway (autoroute 417) et rues Lyon, Kent, O'Connor et Metcalfe

- Améliorer les transitions entre les bretelles d'accès et les rues du centre-ville;

Boulevard Fournier (route 148) et boulevard de Maisonneuve

- Améliorer le boulevard de Maisonneuve (du boul. Sacré-Cœur à Place du Portage) pour refléter les entrées à Sacré-Cœur, St-Laurent et au nœud Laurier et Taché;
- Améliorer le paysage de l'échangeur de l'autoroute 550 et de la 148, et mettre



— Autoroutes régionales — routes d'accès panoramiques

en valeur le raccord avec la promenade de la rue Laurier (est);

Corridor proposé Laramée - McConnell

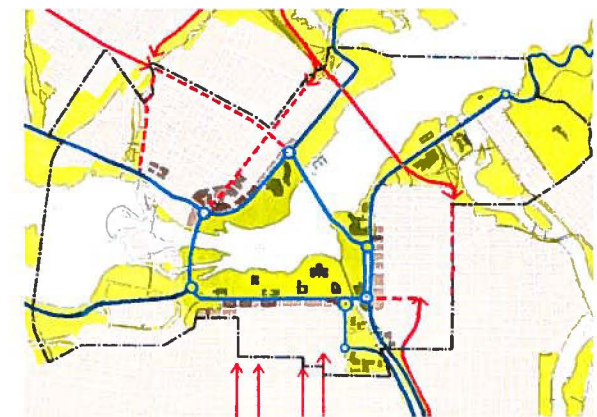
- Améliorer le paysage urbain du boulevard St-Laurent et les alignements des bâtiments pour souligner l'entrée au boulevard urbain, à la sortie de l'autoroute proposée;

Autoroute de l'Outaouais (550) et rue Montcalm

- Améliorer la rue Montcalm et densifier le tissu urbain le long du ruisseau de la Brasserie pour marquer l'entrée dans la ville à partir de la 550.

Pont Cartier-Macdonald et boulevard King Edward

- Réaménager la bretelle et améliorer la rue pour créer une entrée au boulevard King Edward et rationaliser le carrefour King Edward et Sussex.



— Autoroutes d'accès du Cœur de la capitale

3.6 VOIES D'ACCÈS DU DOMAINE CIVIQUE

Plusieurs rues de la ville donnent accès au boulevard de la Confédération, au paysage central de la capitale et à la rivière des Outaouais à partir du centre-ville.

Certaines de ces rues sont perçues comme des liaisons clés, symboliquement et sous l'angle de l'accès visuel, piétonnier ou véhiculaire, liaisons dont le rôle de route d'accès au boulevard de la Confédération et de charnière entre le domaine civique et celui de la capitale devrait être renforcé.

Principe

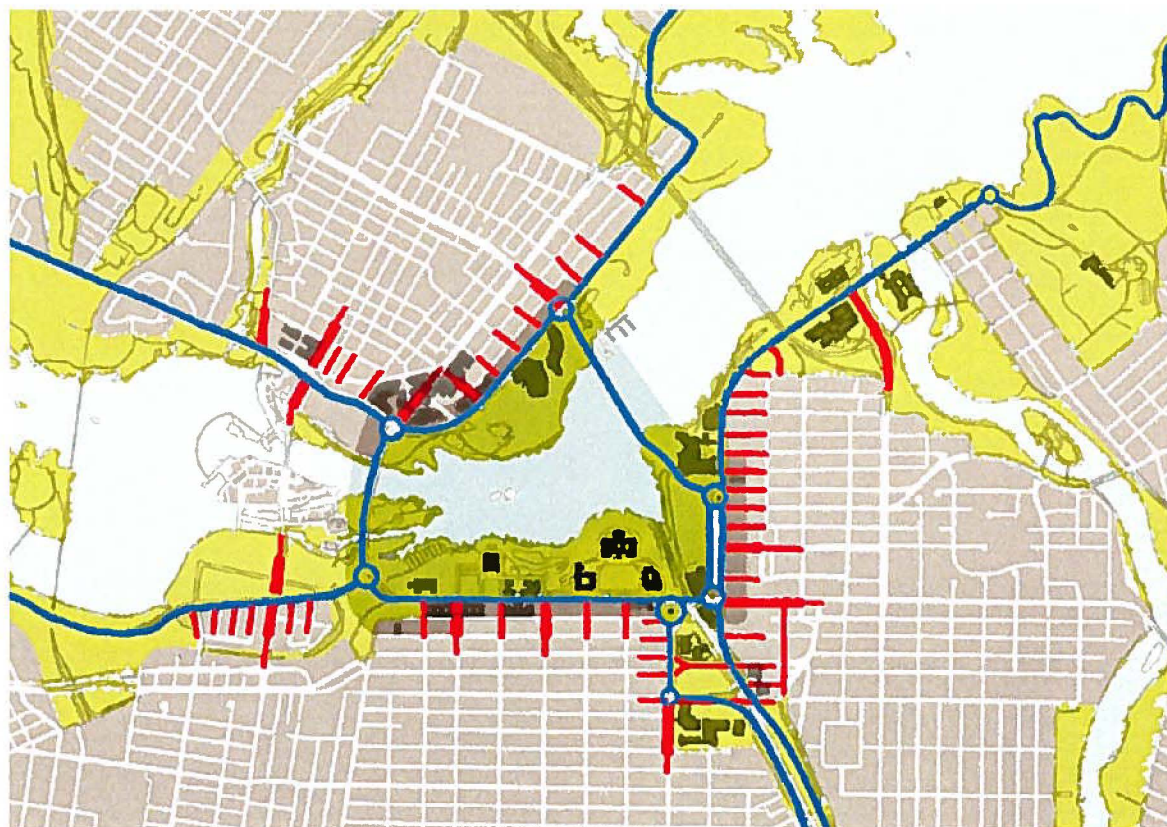
Préserver et améliorer les liaisons entre le domaine de la capitale et le domaine civique.

Objectif

Créer des liens entre le domaine de la capitale et le domaine civique afin d'améliorer l'intégration des composantes du Cœur de la capitale tout en contribuant à mousser sa vitalité socio-économique.

Actions

- Améliorer la rue Metcalfe pour compléter les pelouses du Parlement et satisfaire un plus grand nombre de gens qui s'acheminent vers le Parlement;
- Améliorer la rue Bank afin de créer une meilleure liaison par-delà la rue Wellington avec le paysage central de la capitale et les sentiers le long de la rivière.
- Améliorer la rue Lyon afin de créer une meilleure liaison par-delà la rue Wellington avec le paysage central de la capitale et tenir compte de la composition symétrique des édifices commémoratifs.
- Réaménager la rue York afin de créer une place publique qui tienne compte du nouvel escalier de la rue York et renforcer le lien entre le marché By et le parc Major.



— Approches des rues civiques

- Améliorer le boulevard King Edward afin d'améliorer et normaliser l'intersection de la promenade Sussex et du pont Cartier-Macdonald, réduire la circulation et améliorer le domaine piétonnier.
- Améliorer les rues de Hôtel-de-ville et Victoria pour créer de meilleurs liens par-delà la rue Laurier avec le paysage central de la capitale et les sentiers le long de la rivière et pour améliorer les relations symboliques et visuelles avec l'hôtel de ville de Hull.
- Améliorer les rues Montcalm et Eddy pour renforcer les liens entre le ruisseau de la Brasserie, les îles et l'approche panoramique du boulevard Alexandre-Taché.
- Améliorer d'autres rues pour mieux les raccorder au boulevard de la Confédération, particulièrement à l'égard des piétons.

3.7 VOIES DE TRANSPORT EN COMMUN

Le concept des voies de transport en commun dans le Cœur de la capitale (voir diagrammes) intègre les routes régionales, le boulevard de la Confédération et les voies d'accès panoramiques. Les voies de transport en commun du Cœur de la capitale sont montrées sous forme de deux boucles reliées entre elles.

La première boucle relie les voies intra-urbaines de transport en commun, et les voies de rail léger et de transport prioritaire des quartiers des affaires d'Ottawa et de Hull.

La seconde boucle, intérieure, relie les routes locales et interurbaines au boulevard de la Confédération, et peut être combinée à un circuit continu de transport en commun sur l'anneau du boulevard. Ce dernier circuit pourrait faciliter les déplacements locaux entre les divers centres administratifs et commerciaux du Cœur de la capitale, autant que relier les destinations des visiteurs et des touristes situés à une courte distance de marche du boulevard de la Confédération.

Les routes régionales et interprovinciales, y compris les lignes d'autobus régionales, forment une troisième boucle située à l'extérieur du Cœur de la capitale, à partir de laquelle des routes de liaison se prolongent jusqu'au centre-ville.

Principe

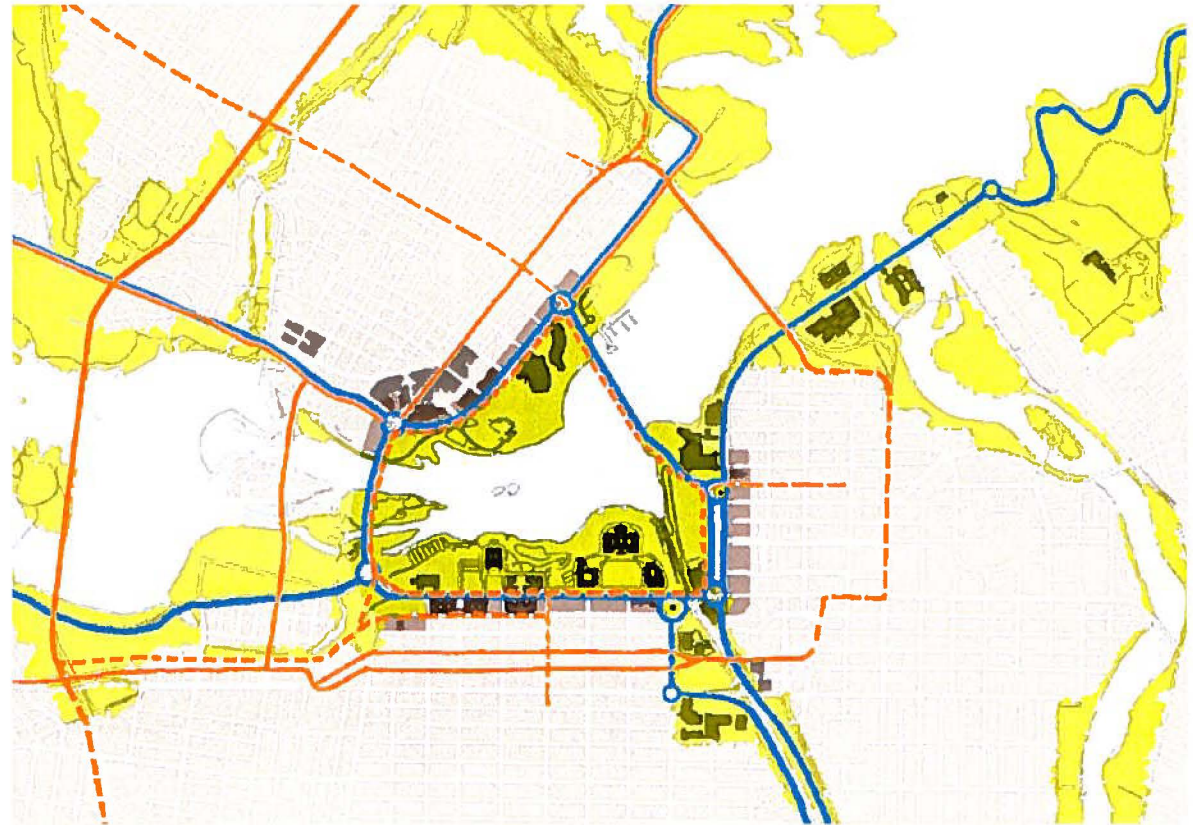
Accroître la mobilité et l'accessibilité dans le Cœur de la capitale par un éventail de modes de transport et des techniques de gestion de la demande de déplacements.

Objectif

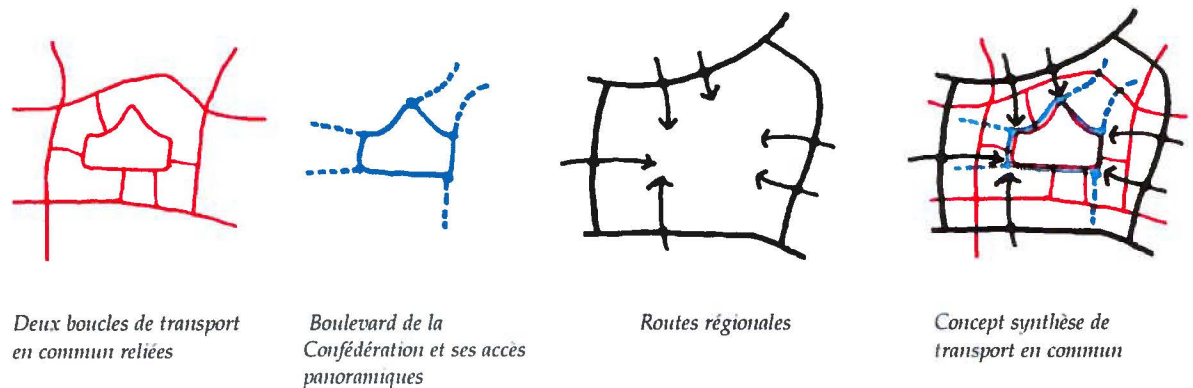
Etudier la possibilité d'accorder la priorité au transport non motorisé et au transport en commun.

Actions

- Poursuivre l'intégration des lignes de transport en commun d'Ottawa et de Hull et de la tarification afin de faciliter les déplacements dans l'ensemble du Cœur de la capitale.
- Fournir des circuits intégrés de transport intra-urbains pour desservir les quartiers des affaires de Hull et d'Ottawa.
- Créer une boucle unifiée de transport en commun sur l'anneau du boulevard de la Confédération.



— Transports en commun interurbains et intra-urbains



Deux boucles de transport en commun reliées

Boulevard de la Confédération et ses accès panoramiques

Routes régionales

Concept synthèse de transport en commun

3.8 SENTIERS RÉCRÉATIFS

Les composantes du réseau des sentiers piétons et cyclistes correspondent étroitement aux quatre types d'aménagements paysagers du Cœur de la capitale.

Les rives des cours d'eau sont l'endroit idéal pour la randonnée ou la bicyclette, pour se déplacer ou pour se divertir. Les sentiers piétons ou pistes cyclables actuels font partie d'un vaste réseau à l'échelle de la ville, de la région et du pays.

Les sentiers sur le pourtour de l'escarpement de la colline du Parlement et les terrasses du Musée canadien des civiques fournissent des exemples pour un réseau plus étendu de sentiers le long des berges de la rivière des Outaouais.

La grande esplanade qui longe le côté intérieur du boulevard de la Confédération est la plus structurée des voies piétonnes. Elle donne une certaine cohésion à la bordure urbaine au paysage central de la capitale et fixe une ligne de repère dans le tissu urbain.

La quatrième composante du réseau piétonnier est le réseau de trottoirs et de mails qui procure une expérience piétonne urbaine différente et un lien vers les autres composantes du réseau.

Principe

Préserver et améliorer les liens entre les espaces du domaine de la capitale et ceux du domaine civique.

Objectif

Créer des liens physiques entre les diverses destinations du Cœur de la capitale et de nouveaux points d'accès, et identifier des solutions de rechange pour permettre aux piétons et cyclistes de traverser la rivière.

Action

Compléter en priorité chacune des composantes du réseau des sentiers en ajoutant les liens manquants.

Sentier riverain

- Assurer les liens nord-sud et est-ouest du sentier riverain en traversant les zones industrielles de l'île des Chaudières et du sud du boulevard Alexandre-Taché.



--- Sentier riverain — Sentier d'escarpement - - Grande esplanade - - Sentiers du domaine civique ● Liens verticaux

- Compléter le sentier riverain dans le parc Jacques-Cartier.
- Relier le sentier Lady Grey entre l'île Verte et la pointe Nepean.
- Relier le sentier du parc de la Gatineau à Alexandre-Taché et à la rivière.

Sentier de l'escarpement

- Compléter le sentier de la rive nord en traversant la zone industrielle (Papiers Scott) réaménagée.
- Améliorer le sentier de l'escarpement de la Cité parlementaire entre la colline du Parlement et la terrasse de la cour Suprême.

Grande esplanade

- Compléter la grande esplanade comme prévu pour l'an 2000.

Sentiers urbains

- Relier le domaine de la capitale et le domaine civique comme indiqué en 3.12.

Liens verticaux

- Relier verticalement aux nœuds les différentes composantes du réseau des sentiers.
- Relier verticalement le sentier riverain et les prolongements des sentiers des rues Bank et Lyon.

3.9 COURS D'EAU

La rivière est le centre symbolique du Cœur de la capitale, le « bien commun » des deux villes.

Autrefois principal corridor de transport, la rivière des Outaouais et ses affluents jouissent de caractéristiques naturelles et culturelles qui témoignent de la nature et de l'histoire du Cœur de la capitale. Ces cours d'eau devraient jouer un rôle plus important dans l'expérience tant quotidienne que touristique de la capitale.

Un large éventail d'expériences riveraines devrait être encouragées. Plusieurs zones riveraines pourraient se prêter à des équipements supplémentaires : un accès plus facile et une meilleure exposition au grand public renforceront l'intégration des utilisations des cours d'eau aux autres activités urbaines. D'autres zones riveraines devraient être conservées comme des lieux naturels de refuge contre l'intensité de la vie urbaine. Les accès terrestres et par bateau devaient être coordonnés afin d'améliorer les caractéristiques des sites riverains.

Principe

Donner à la rivière des Outaouais et aux autres cours d'eau le rôle d'éléments structurants du Cœur de la capitale en procurant de meilleurs moyens d'accès aux visiteurs, des lieux de représentation des trois cultures à l'origine du pays et un lieu de rencontre des deux provinces.

Objectifs

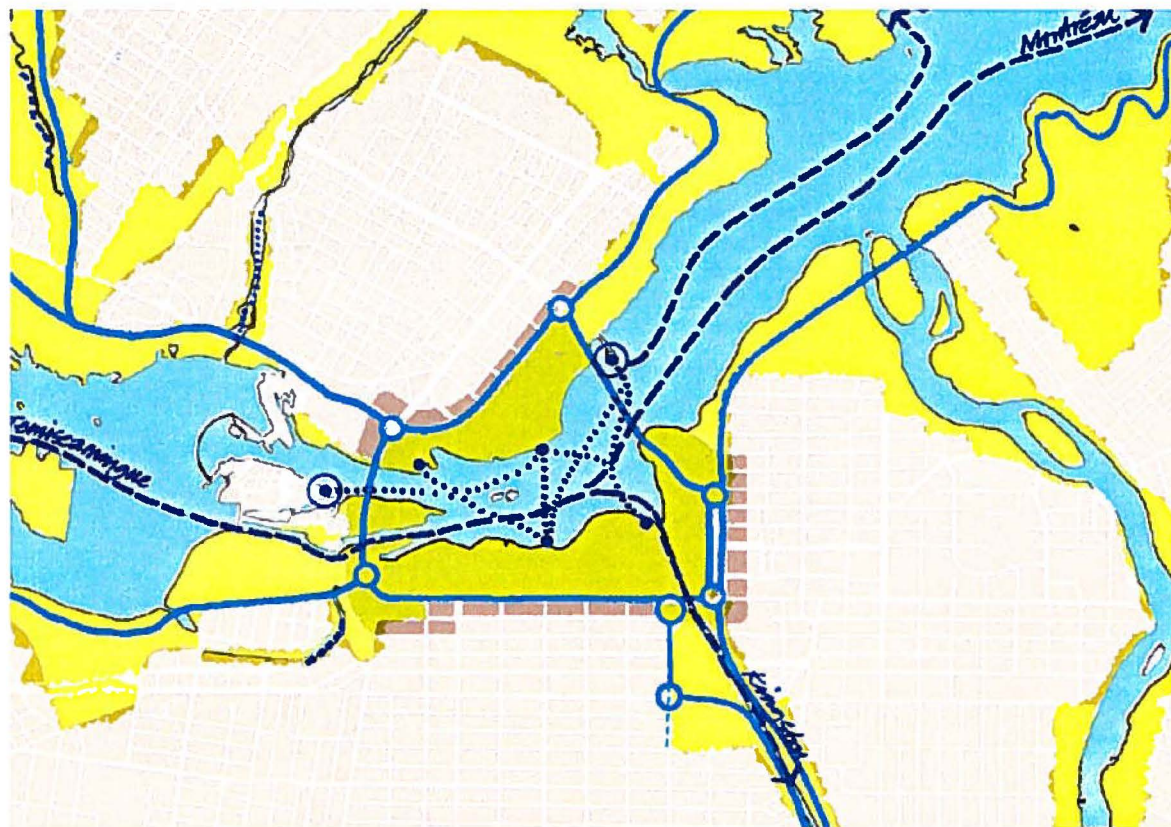
Améliorer et diversifier les moyens d'accès aux cours d'eau.

Consolider l'aménagement des rives, lorsqu'elles s'y prêtent, en fonction d'une utilisation mixte des terrains.

Actions

Encourager et aménager des services de soutien pour trois types d'activités de navigation :

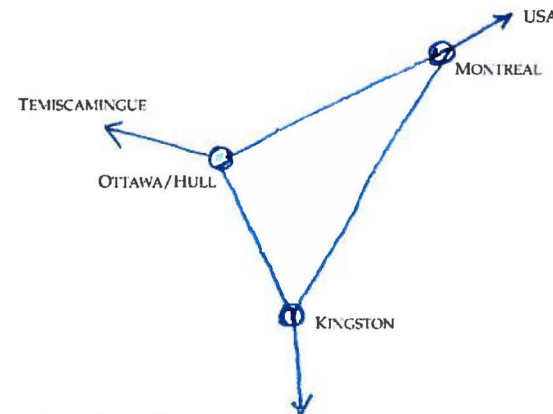
- La navigation de plaisance sur des circuits nationaux et internationaux (le « triangle bleu ») qui requiert des équipements de mouillage de moyen et long termes dans des endroits accessibles.



●●● Liaisons locales par voie navigable — routes régionales et nationales

- Les bateaux de navette régionale qui requièrent des quais aux bons endroits et des attractions touristiques.
- Les bateaux taxis qui requièrent des quais plus modestes, bien situés à proximité des deux centres-villes.
- Aménagement possible d'écluses sur l'île Victoria entre les niveaux inférieur et supérieur de la rivière des Outaouais.

Aménager des équipements et des moyens d'accès publics qui sont compatibles avec les caractéristiques des divers paysages des voies navigables.



Le « triangle bleu »

3.10 SECTEURS DU DOMAINE DE LA CAPITALE

À l'intérieur du domaine de la capitale, on a identifié neuf secteurs distincts bien que reliés, chacun possédant des caractéristiques architecturales et paysagères perceptibles.

On propose d'importants changements ou on reconnaît des possibilités d'aménagement dans certains secteurs alors qu'on préconise la consolidation et des améliorations dans d'autres.

Un regroupement de secteurs de la capitale et de secteurs du domaine civique situés dans la partie ouest du Cœur de la capitale a été identifié comme une zone d'importants projets de réaménagement, à l'aide de partenariats et d'alliances stratégiques. Les deux secteurs de la capitale, les Îles et le nord des plaines LeBreton, associés au sud des plaines LeBreton et au ruisseau de la Brasserie (secteurs civiques), présentent une occasion unique de densification urbaine, d'interprétation du patrimoine et d'amélioration de l'espace public. Un réaménagement progressif, bien coordonné, de ces secteurs pourrait relier le tissu urbain des deux villes et créer un équilibre en ajoutant de nouvelles destinations dans la partie ouest du Cœur de la capitale.

Principe

Maintenir la primauté de la Cité parlementaire en ce qui concerne ses fonctions, son accessibilité, sa visibilité, et comme destination préférée des visiteurs, en harmonie avec son entourage.

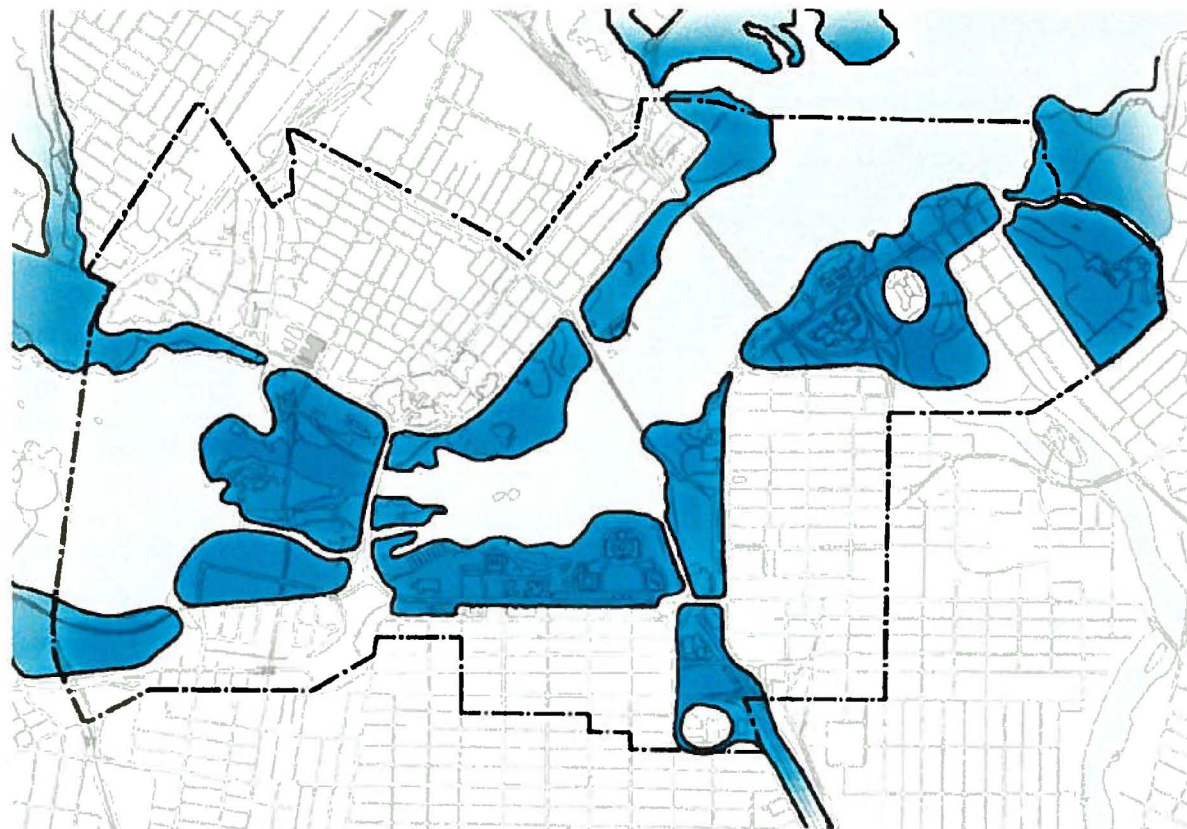
Objectif

Continuer à promouvoir l'approche d'aménagement « pavillons dans le paysage » de la Cité parlementaire et du domaine de la capitale.

Action

LE SITE DE LA PAPETERIE SCOTT

- Déplacer l'usine et restaurer l'emplacement.
- Affecter le site à de futurs symboles nationaux.



■ Secteurs du domaine de la capitale

LES PLAINES LEBRETON NORD

- Aménager un « lieu de rencontre » national.
- Réaligner la promenade de la rivière des Outaouais sur le boulevard LeBreton.
- Affecter des emplacements à de futurs bâtiments de la capitale.
- Améliorer la rue Booth.
- Créer des liens vers les berges de la rivière.

LES ÎLES VICTORIA ET DES CHAUDIÈRES

- Consolider et soutenir les fonctions industrielles.
- Créer un nouveau réseau de rues, sentiers et lieux publics.
- Améliorer le transport en commun.
- Réutiliser et adapter les anciens bâtiments industriels.
- Densifier progressivement par des utilisations mixtes et des insertions.
- Protéger les éléments patrimoniaux et mettre en place des programmes d'interprétation.
- Étudier l'implantation possible d'un centre autochtone sur l'île Vitoria (est).

LA CITÉ PARLEMENTAIRE

- Restaurer les aménagements paysagers de la Cité parlementaire.
- Agrandir les locaux parlementaires, le stationnement et les services souterrains et améliorer les conditions du site, principalement du plateau ouest.
- Raccorder les rues Bank et Lyon, de la rue Wellington jusqu'aux berges de la rivière.
- Revoir le Plan d'aménagement à long terme de la Cité parlementaire

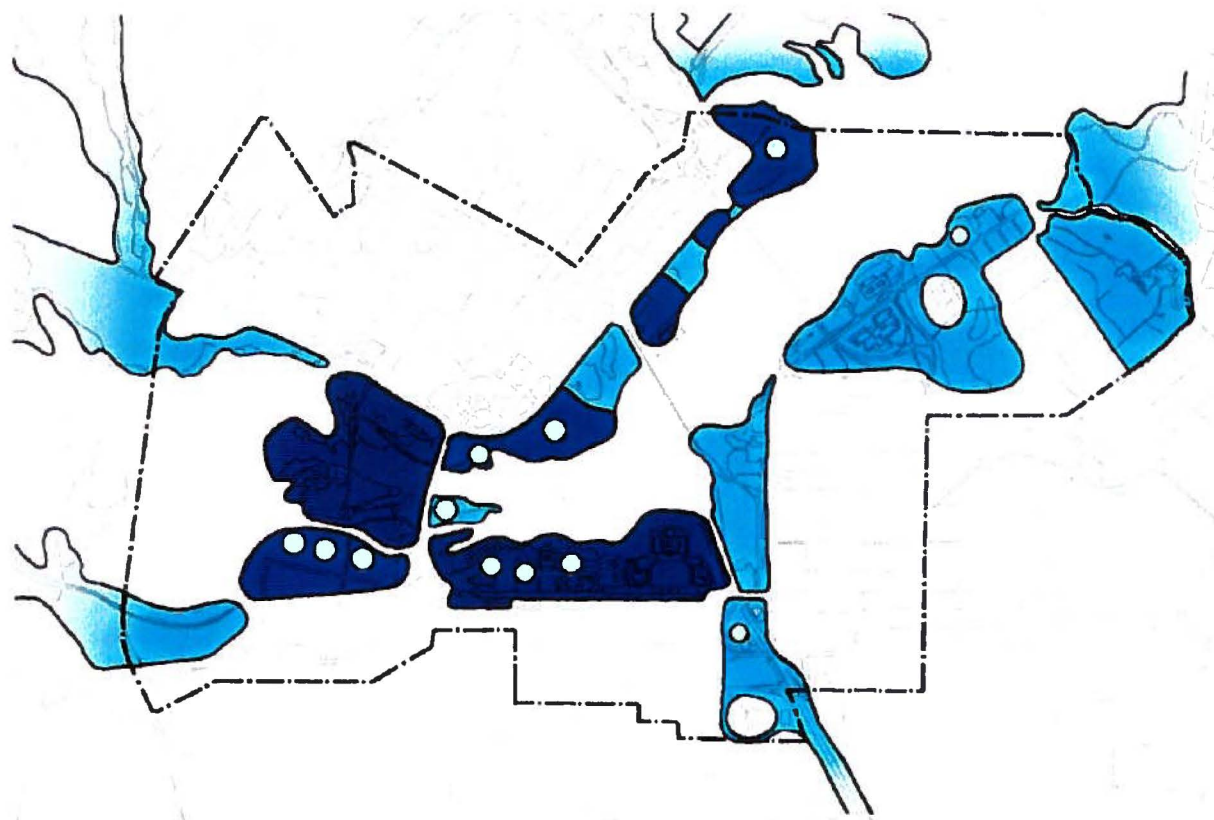
3.10.1 LES AUTRES SECTEURS DE LA CAPITALE

LE CANAL RIDEAU

- Apporter des changements au Centre national des Arts afin d'améliorer les liens entre les espaces publics intérieurs et extérieurs.
- Convertir et agrandir le Centre canadien de conférences.
- Reconstruire et améliorer le pont Laurier.
- Améliorer la promenade Reine-Élisabeth afin de rétablir la jonction avec la place de la Confédération, peut-être par la création d'un nœud sur la rue Elgin.
- Améliorer le parc de la Confédération afin de rehausser la vue à partir du canal Rideau.
- Attendre la restructuration du conseil municipal pour prendre des décisions concernant le centre municipal.

LA PROMENADE SUSSEX ET L'ÎLE VERTE

- Aménager le pavillon Canada-Monde projeté.
- Améliorer le paysage urbain de la promenade Sussex.
- Attendre la restructuration du conseil municipal pour prendre des décisions concernant le centre municipal.



■ Secteurs du domaine de la capitale

○ Emplacements possibles de bâtiments de la capitale

RIDEAU HALL

- Améliorer selon le besoin.

PARC JACQUES-CARTIER

- Étendre le parc riverain, la promenade panoramique et le sentier le long de la rivière.
- Aménager une nouvelle fontaine comme point d'arrivée du sentier transcanadien.

PARC MAJOR ET POINTE NEPEAN

- Améliorer les aménagements paysagers.
- Relier le sentier Lady Grey à l'île Verte.

PARC DE ROCKCLIFFE

- Restaurer les aménagements paysagers.

PROMENADE DE LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS OUEST

- Améliorer les aménagements paysagers.

3.11 SECTEURS DU DOMAINE CIVIQUE

À l'intérieur du domaine civique, onze quartiers ou secteurs possédant chacun son caractère et ses possibilités ont été identifiés.

Plusieurs de ces secteurs sont déjà bien aménagés et les propositions du concept devraient se limiter à des améliorations locales et au soutien des politiques municipales. Ces politiques sont reliées en particulier à la protection des ressources patrimoniales, naturelles et culturelles, et au caractère du lieu; à la densification résidentielle et à l'augmentation des utilisations mixtes; à la restauration de la verdure urbaine; à l'amélioration des lieux publics et à la promotion de normes supérieures de design.

Principe

Mettre en valeur le caractère des quartiers du Cœur de la capitale et encourager la qualité et l'authenticité de la vie culturelle tout en respectant le rôle contemporain des quartiers des affaires

Objectifs

Respecter et mettre en valeur le caractère et la diversité des quartiers du Cœur de la capitale.

Consolider les utilisations résidentielles du voisinage du Cœur de la capitale et des quartiers des affaires.

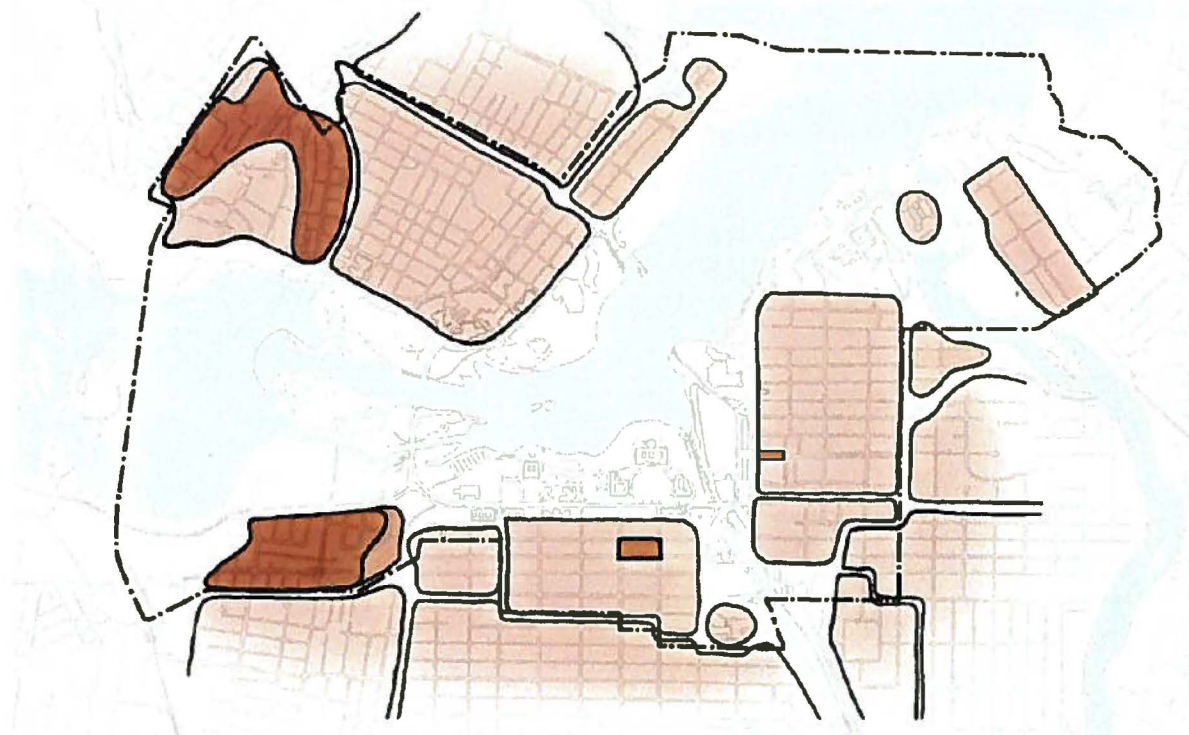
Action

CENTRE-VILLE D'OTTAWA

- Revitaliser et densifier par insertion de fonctions résidentielles et mixtes les environs des rues Sparks et Queen.
- Soutenir en priorité la densification résidentielle.
- Considérer la possibilité de convertir les édifices à bureaux de classe B.
- Améliorer les rues et lieux publics.

MARCHÉ BY ET BASSE-VILLE

- Améliorer le boulevard King Edward et en aménager l'alignement des façades.
- Améliorer la rue York et créer une place publique reliée au nouvel escalier.



■ Secteurs du domaine civique

■ Secteurs d'intervention dans le Cœur

- Soutenir les politiques municipales en matière de patrimoine.

CENTRE-VILLE DE HULL

- Améliorer le raccordement du parc de la Gatineau avec Taché et St-Laurent.
- Densifier par insertion d'utilisations mixtes et restaurer.
- Soutenir en priorité la densification résidentielle.
- Améliorer les boulevards St-Laurent et de Maisonneuve, les rues Laurier et Montcalm et la promenade du Portage.

LES PLAINES LEBRETON SUD

- Réaménager avec des utilisations mixtes conformément au plan municipal.

- Examiner et réglementer le design de l'alignement des façades du boulevard LeBreton relevant de la CCN.

- Aménager la Plaine LeBreton et améliorer la rue Booth (plaines LeBreton nord).

RUISSEAU DE LA BRASSERIE

- Densifier par insertion d'utilisations mixtes et restaurer.
- Réutiliser les bâtiments industriels.
- Améliorer le réseau des rues et lieux publics.
- Améliorer l'accessibilité au transport en commun.
- Densifier par insertion d'utilisations résidentielles et commerciales et améliorer le paysage urbain de la rue Montcalm.
- Soutenir en priorité la densification résidentielle.
- Raccorder aux îles et aux plaines LeBreton.

3.11.1 AUTRES SECTEURS DU DOMAINE CIVIQUE

HAUTE-VILLE

- Soutenir les politiques municipales et les orientations en matière de patrimoine.

UNIVERSITÉ D'OTTAWA

- Soutenir les politiques municipales et les orientations en matière de patrimoine.

CÔTE-DE-SABLE

- Soutenir les politiques municipales et les orientations en matière de patrimoine.

CENTRE RIDEAU ET RUE RIDEAU

- Améliorer la « grand rue » Rideau
- Soutenir les politiques municipales et les orientations en matière de patrimoine.

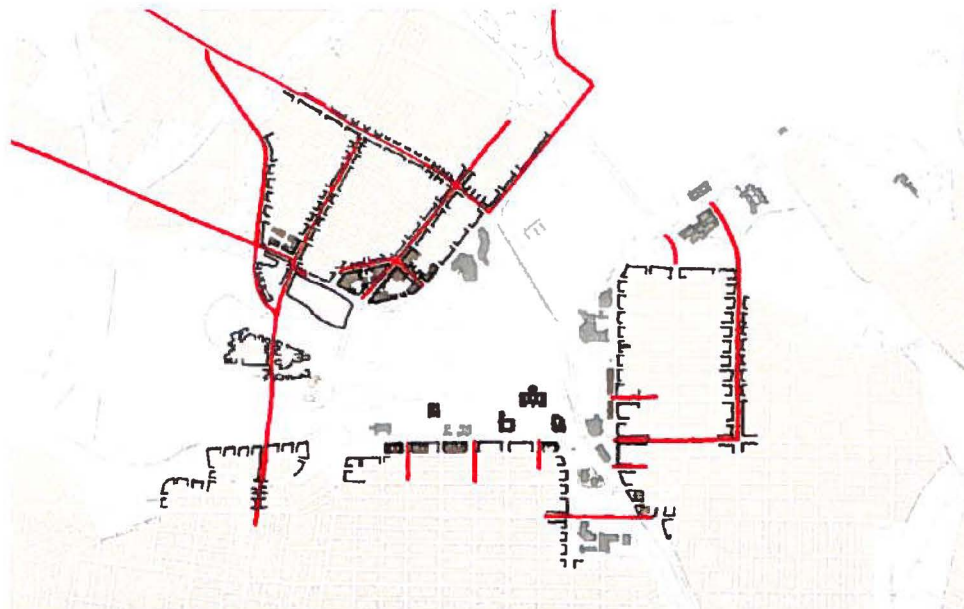
NEW EDINBURGH

- Soutenir les politiques municipales et les orientations en matière de patrimoine.

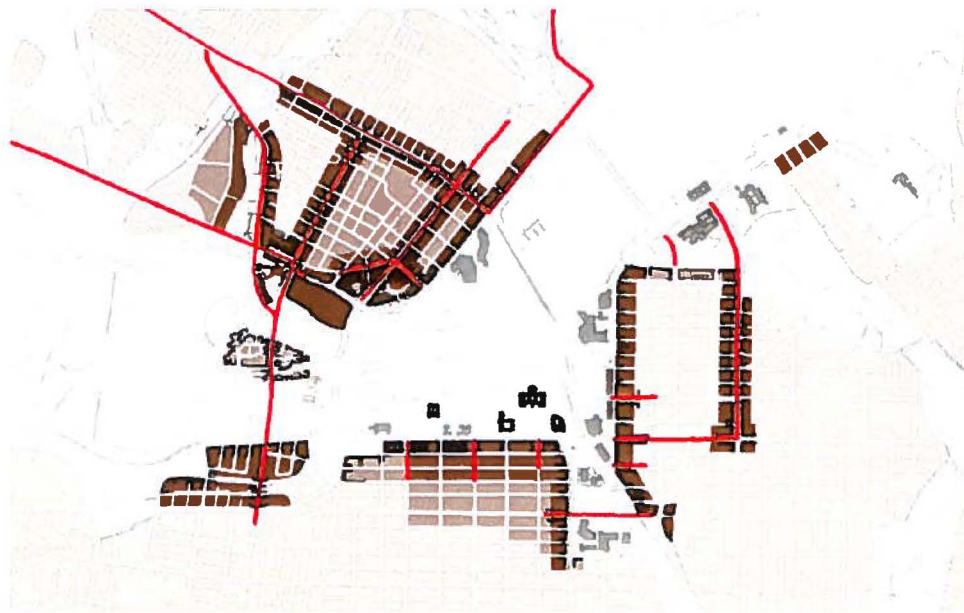
3.11.2 AMÉLIORATIONS GÉNÉRALES

On a identifié des rues et des secteurs du domaine civique pouvant faire l'objet d'améliorations générales :

- Augmenter la fréquentation par les résidents et travailleurs, à toute heure du jour.
- Accroître la diversité des utilisations et des activités.
- Multiplier les lieux publics.
- Densifier le domaine bâti par insertion, rénovation, etc.



 Bordure urbaine et  Améliorations des rues du domaine civique



 Zones d'améliorations

3.12 LIENS ENTRE LE DOMAINE DE LA CAPITALE ET LE DOMAINE CIVIQUE

On a identifié, à plusieurs occasions, des liens entre le domaine de la capitale et le domaine civique qui mériteraient d'être renforcés. Ces liens devraient être traités en priorité dans les secteurs situés de part et d'autre du boulevard de la Confédération.

Le réaménagement des Îles et des secteurs adjacents, au nord et au sud (voir 3.11), avec l'amélioration du pont des Chaudières et de la rue Booth, offre l'occasion unique d'assurer une liaison du domaine civique qui traverse la rivière.

La liaison de la capitale de part et d'autre de la rivière sera soutenue par l'aménagement d'autres symboles nationaux et l'amélioration des lieux publics de la partie ouest du paysage central de la capitale associé au pont du Portage et au boulevard de la Confédération.

Principe

Préserver et mettre en valeur les liens entre le domaine de la capitale et le domaine civique.

Objectif

Créer des liens entre le domaine de la capitale et le domaine civique afin d'améliorer l'intégration des composantes du Cœur de la capitale, tout en favorisant une plus grande vitalité socio-économique.

Actions


RUE YORK

- Améliorer les lieux publics, y compris la création d'une place publique et de meilleurs accès piétons au marché By, à l'escalier de la rue York et au parc Major.

VALLÉE DE LA RUE BANK

- Améliorer les voies piétonnes et autres aménagements pour assurer la liaison à partir de la rue Sparks, en franchissant la rue Wellington et l'escarpement, jusqu'au sentier riverain.



 Liens entre le domaine de la capitale et le domaine civique

RUE BOOTH ET PONT DES CHAUDIÈRES

- Améliorer le lien et les aménagements connexes pour raccorder la partie sud des plaines LeBreton, les Îles et les rues Eddy et Montcalm.

RUES METCALFE ET SPARKS

- Améliorer les lieux publics et les équipements de réception des visiteurs dans les environs des rues Metcalfe, Sparks et Queen. Améliorer le passage clouté de la rue Wellington afin de faciliter la liaison entre la colline du Parlement et le centre-ville.

RUE LYON

- Améliorer les voies piétonnes à partir de la rue Sparks, en franchissant la rue Wellington et l'escarpement, jusqu'au sentier riverain.

Concevoir des espaces publics répondant à la composition symétrique du portique des édifices commémoratifs.

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

- Améliorer les lieux publics et les voies piétonnes afin de relier les rues de l'Hôtel-de-ville et Victoria au sentier riverain, en franchissant la rue Laurier (boul. de la Confédération). Concevoir des espaces publics propres à renforcer le carrefour de l'Hôtel-de-ville sur le boulevard de la Confédération.

GARE UNION ET CENTRE DE CONFÉRENCES

- Rénover et agrandir l'ancienne gare. Améliorer le réseau piétonnier afin de relier le Château Laurier, l'aquarium et l'hôtel Sussex proposés, le centre Rideau et le Centre national des Arts.

3.13 PROTECTION DES ESPACES VERTS

Le Cœur de la capitale est caractérisé par son vaste réseau de corridors de verdure associés aux cours d'eau. Ces corridors forment un réseau de lieux publics qui déborde du Cœur et se ramifie jusqu'à la périphérie urbaine.

En plus de ce réseau d'espaces riverains, on peut compter des espaces exceptionnellement paysagers comme le parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure d'Ottawa qui sont aussi reliés aux cours d'eau.

De l'association de ces éléments ressort un grand réseau unifié de verdure et de lieux publics à l'intérieur et dans les environs du Cœur de la capitale.

Principes

Protéger et prolonger le réseau d'espaces verts du Cœur de la capitale, et particulièrement celui du domaine de la capitale.

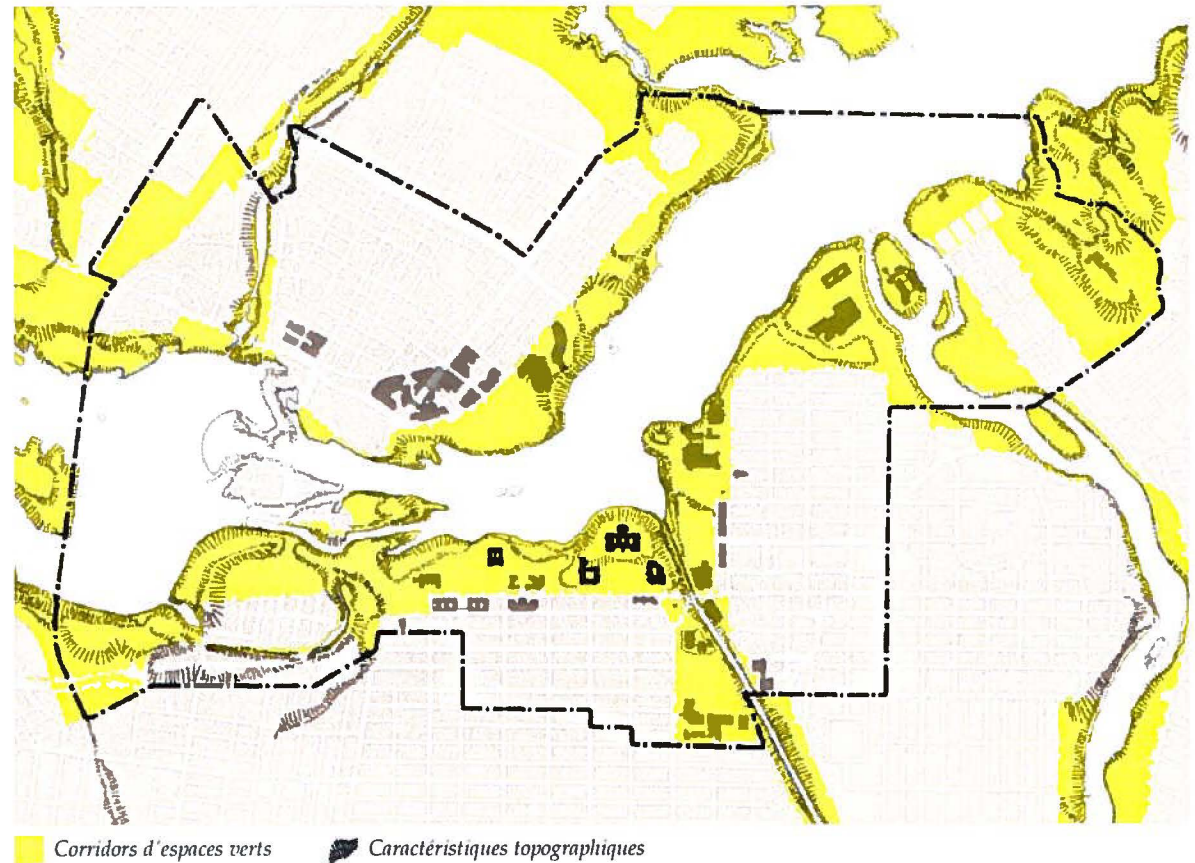
Faire du Cœur de la capitale un modèle d'écologie urbaine par la protection de son environnement naturel et construit, et l'amélioration de la qualité de vie des résidents et des visiteurs.

Objectif

Assurer la protection de l'escarpement de la Cité parlementaire et des autres caractéristiques naturelles des berges de la rivière des Outaouais.

Actions

- Protéger, améliorer et prolonger les espaces paysagers naturels et culturels associés aux cours d'eau dans le Cœur de la capitale.
- Envisager le partenariat et les ententes de gestion afin d'assurer la liaison des corridors paysagers et la cohérence des méthodes de protection des lieux de propriété foncière mixte.
- Créer de nouveaux liens afin d'améliorer la continuité du réseau de sentiers publics (voir 3.9).
- Préciser le niveau d'accès public compatible avec la sensibilité de certains espaces paysagers (voir 3.9).



- S'engager vis-à-vis des objectifs de planification environnementale (voir le Rapport de l'évaluation environnementale stratégique).

3.14 PROTECTION DES VUES

Des études sur la protection des vues viennent d'être complétées par la Commission de la capitale nationale et la Ville d'Ottawa. Dans le cas de la Ville de Hull, les politiques municipales en matière de protection des vues ont été adoptées ou sont en voie de l'être.

Ces politiques limitent la hauteur des bâtiments dans les centres-villes d'Ottawa et de Hull afin d'empêcher les bâtiments d'embrouiller ou de dominer la silhouette des édifices de Parlement et des autres symboles nationaux. Elles visent également à assurer que les bâtiments ne masquent pas l'avant-plan des points de vue sur les symboles nationaux.

Les vues protégées sont prises à partir des meilleurs points de vue situés sur le boulevard de la Confédération, dans le paysage central de la capitale et le long des principales routes d'accès.

Principe

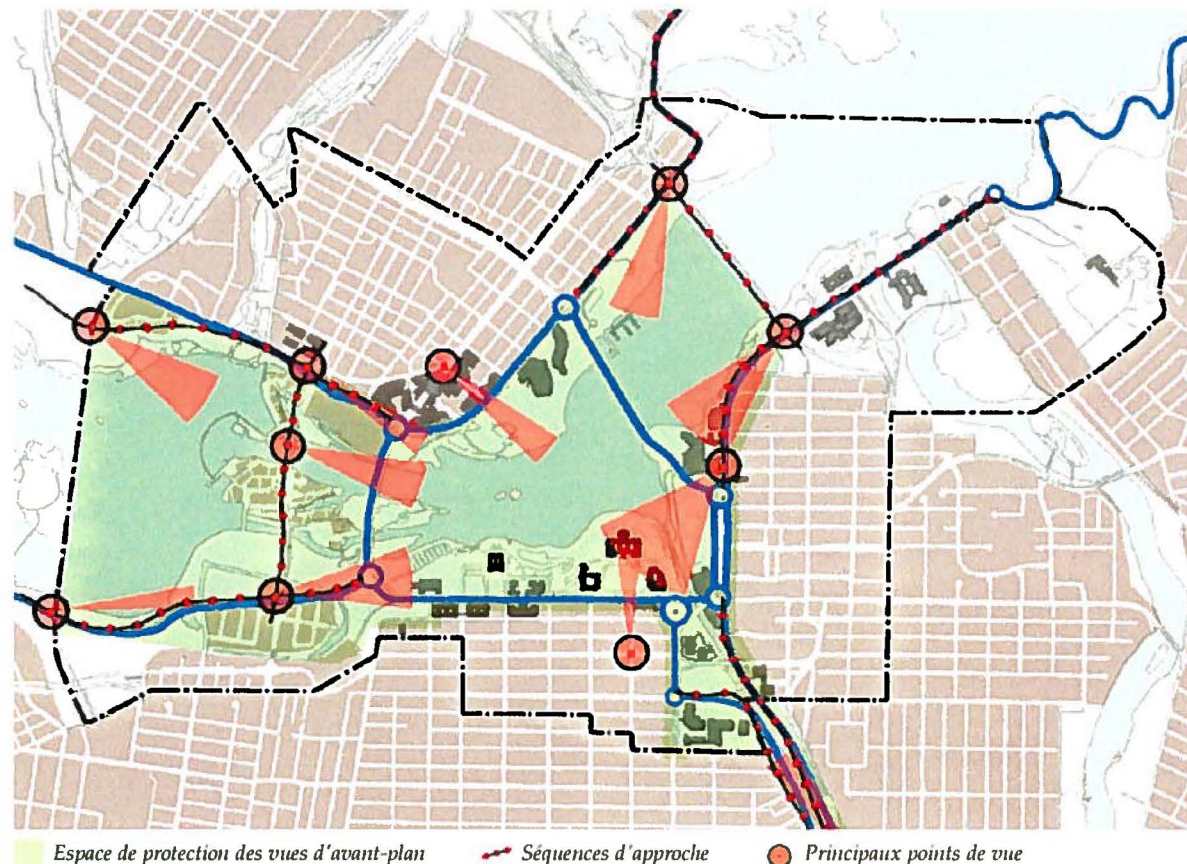
Encourager la poursuite de l'excellence en matière de design urbain, de planification et d'environnement, en partenariat avec les autorités fédérales, régionales et municipales, ainsi qu'avec les intervenants du secteur privé.

Objectif

Assurer la protection et la mise en valeur des points de vue existants et nouveaux en direction des édifices du Parlement et des autres symboles nationaux.

Actions

- Consolider les politiques actuelles.
- Réexaminer les routes d'accès régionales et panoramiques, nouvelles ou réalignées, identifier les principaux points de vue et fixer les limites de hauteur d'avant-plan ou d'arrière-plan appropriées.
- Développer des limites de hauteur d'avant-plan et des lignes directrices d'aménagement à l'avance afin d'anticiper les propositions de bâtiments et d'aménagements paysagers.



3.15 PROTECTION DU PATRIMOINE

Le Cœur de la capitale recèle plusieurs éléments patrimoniaux et lieux historiques qui témoignent de l'histoire de la capitale et de ses particularités.

Les monuments, édifices et secteurs patrimoniaux, et les sites archéologiques reconnus par la Ville d'Ottawa, la Ville de Hull et le Bureau d'examen des édifices fédéraux à valeur patrimoniale (BEEFVP) sont illustrés sur la carte ci-contre.

Ces richesses patrimoniales devraient être protégées, et mises en valeur, et intégrées à la vie quotidienne, autant qu'à l'expérience touristique des visiteurs de la capitale.

Les préoccupations en matière de planification et de design ne devraient pas se concentrer uniquement sur la préservation et la restauration des artefacts particuliers, mais aussi sur la reconnaissance de leur cadre historique, dans leur contexte contemporain modifié.

La Ville d'Ottawa a reconnu onze arrondissements patrimoniaux :

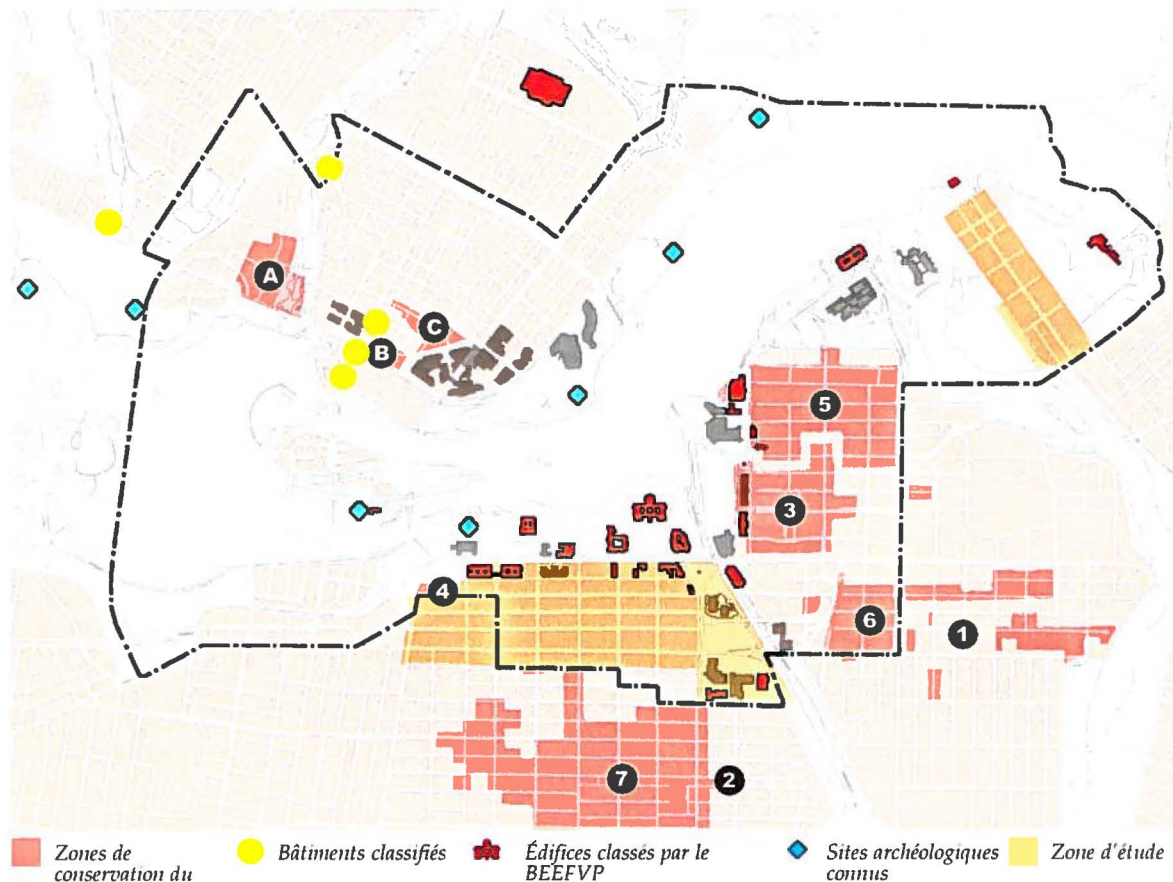
1. Côte-de-Sable (5 secteurs)
2. Parc Minto
3. Marché By
4. Colline de la cathédrale
5. Basse-Ville ouest
6. Côte-de-Sable ouest
7. Centre-ville

La Ville d'Ottawa a reconnu neuf bâtiments et ouvrages patrimoniaux sur les plaines LeBreton :

- Aqueduc et usine de pompage de la rue Fleet
- Canal de fuite
- Pont ferroviaire du Canada central
- Pont de la rue Broad
- Pont de la rue Booth
- Pont de la rue Lloyd
- Pont du Grand Trunk Railway
- Pont de la rue Lett
- Pont Pooley

La Ville de Hull a reconnu trois arrondissements patrimoniaux :

- A. Kent-Aubry-Wright
- B. Front-Taylor-Wright
- C. Promenade du Portage



■ Zones de conservation du patrimoine
 ● Bâtiments classifiés
 ★ Édifices classés par le BEEFVP
 ◆ Sites archéologiques connus
 Zone d'étude connue

Un monument patrimonial identifié par le ministère de la Culture et des Communications du Québec :

Maison Scott-Hadley, 28, boul. Alexandre-Taché

Quatre bâtiments patrimoniaux identifiés par la ville de Hull :

- Édifice de la Banque de Montréal - 40, promenade du Portage
- Édifice Scott - 41-53, promenade du Portage
- Hôtel Bank - 14, rue Eddy
- Château d'eau - 170, rue Montcalm

Principe

Préserver, mettre en valeur et interpréter le patrimoine culturel, bâti et naturel du Cœur de la capitale, par l'expression de l'histoire et du caractère des communautés.

Objectif

Préserver et protéger le patrimoine national en tenant compte des lois actuelles.

Actions

- Soutenir les politiques fédérales et municipales en matière de patrimoine. Identifier d'autres sites d'importance historique dans le Cœur de la capitale et élaborer des stratégies visant leur restauration, leur conservation et leur interprétation.

3.16 DESTINATIONS

Les destinations actuelles de la capitale sont les suivantes :

- Les principaux lieux de rassemblement qui accueillent les festivals, célébrations, cérémonies et autres événements programmés.
- Les établissements nationaux culturels.
- Les édifices, monuments et lieux symboliques d'importance nationale du Parlement, du gouvernement et de la Justice.
- Les sites patrimoniaux naturels et culturels.
- Les sentiers, promenades et voies navigables panoramiques.

Les destinations actuelles du domaine civique sont les suivantes :

- Les commerces, les centres commerciaux et de divertissement.
- Les centres municipaux et les lieux de rassemblement connexes.

Principe

Confirmer le rôle du Cœur de la capitale comme première destination des visiteurs de la région, en mettant à leur disposition un éventail de services distinctifs, avant-gardistes et modernes, sous l'angle de la qualité, de la fonctionnalité et de l'esthétique.

Objectifs

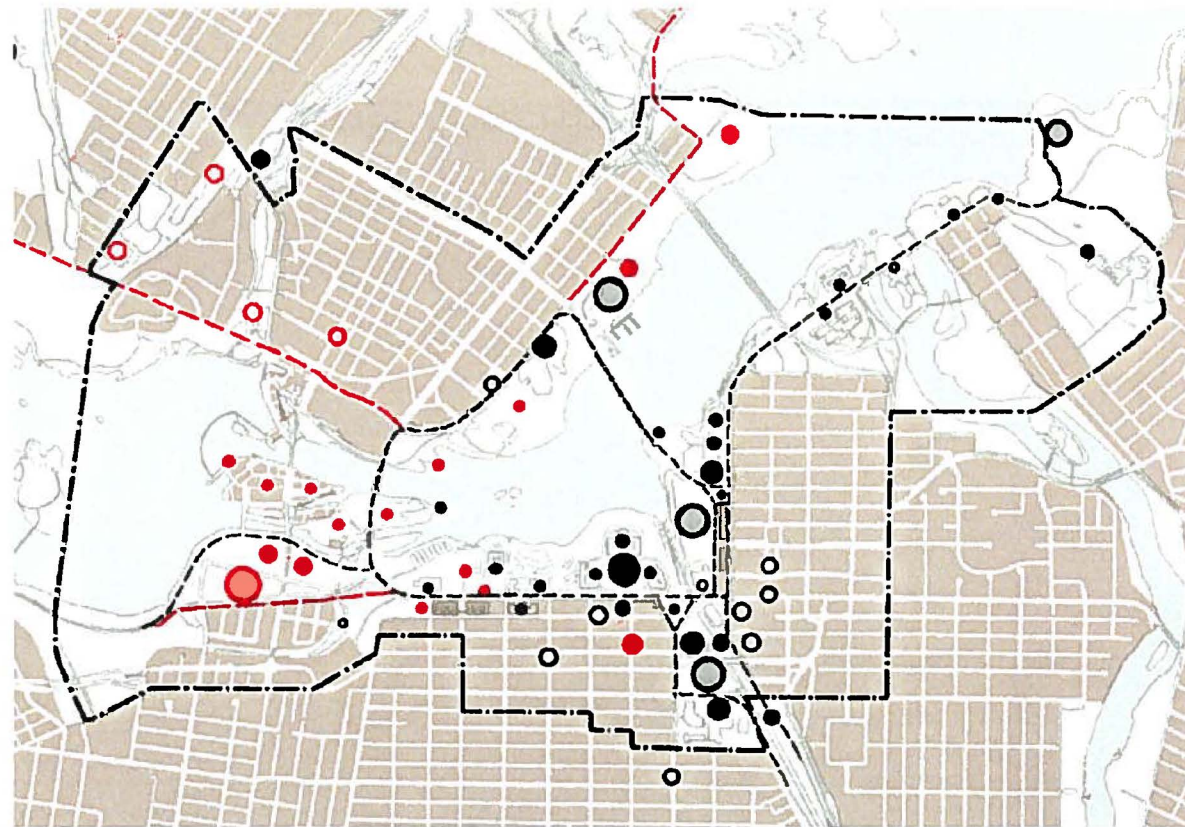
S'assurer de disposer d'une gamme complète de services aux visiteurs conformes aux normes internationales en cette matière.

Renforcer les liens entre les pôles d'activités touristiques.

Actions

Les nouvelles destinations sont les suivantes :

- La Plaine LeBreton, lieu de rassemblement de la capitale.
- Les services de réception des visiteurs agrandis dans le secteur des rues Metcalfe, Sparks et Queen.



- Destinations de la capitale actuelles
- Destinations du domaine civique actuelles
- Scènes de la capitale actuelles
- Destinations de la capitale projetées
- Destinations du domaine civique projetées
- Scènes de la capitale projetées

- Le Temple de la renommée du sport, plus d'équipements de conférences et d'espaces commerciaux connexes, plus d'équipements de divertissements dans le secteur de la gare Union et du centre Rideau.
- Des attraits en matière de patrimoine, de commerce et de divertissement centrés sur la rue Middle dans le cadre du projet de réaménagement des îles Victoria et des Chaudières.

Des attraits en matière de patrimoine, de commerce et de divertissement dans le cadre du programme de densification et de régénération communautaire du secteur du ruisseau et de la rue Eddy, y compris l'amélioration de l'accès visuel et physique aux chutes des Chaudières.

3.17 CONCEPT DU COEUR DE LA CAPITALE, PLAN 1



3.18 CONCEPT DU COEUR DE LA CAPITALE, PLAN 2



3.19 CONCLUSION

Le concept du Cœur de la capitale est un outil de planification, développé en partenariat et qui tente d'établir les grandes orientations du développement de ce secteur-clé de la capitale au cours des 25 à 50 prochaines années. Certaines initiatives, qui pourraient voir le jour dans un avenir plus ou moins rapproché, seront influencées par l'ensemble des principes et des objectifs développés dans le cadre de la préparation du plan.

Le concept privilégie une orientation de développement durable et vise à ce que les domaines civiques et de la capitale se développent en misant sur leur identité propre pour le bénéfice des résidents et des visiteurs. Il s'applique à établir les bases d'un partenariat durable pour le Cœur de la capitale afin que toute nouvelle initiative proposée soit complémentaire à l'ensemble des activités de la région de la capitale nationale. Dans le contexte de l'évolution de la capitale du Canada, le Cœur conservera sa primauté politique, judiciaire et administrative tout en assurant des liens solides avec le milieu.

Le boulevard de la Confédération assumera un lien entre les divers lieux d'intérêt symbolique et cérémonial et ce, dans un contexte de sauvegarde et de mise en valeur du réseau d'espaces verts actuel. Le Cœur est un lieu de rencontre pour tous les Canadiens et les visiteurs et le concept prévoit un meilleur équilibre des destinations civiques et de la capitale afin d'en animer, d'en interpréter, d'en commémorer et d'en célébrer le passé, le présent et l'avenir. Enfin, les liens symboliques, visuels et physiques assureront un meilleur réseau de découverte et de transport ainsi que des alliances stratégiques représentatives des valeurs de la société canadienne dans un monde en pleine effervescence.

Le concept - deuxième étape d'un processus de planification en trois étapes - établit les assises d'une planification à plus long terme par l'entremise d'un plan de secteur des terrains fédéraux. Cette troisième et dernière phase de la planification du Cœur de la capitale sera également assujettie à un processus de consultation et de participation publique et fera l'objet d'une évaluation environnementale appropriée.

Les initiatives liées à la Vision de 1998, révisées à la lumière des résultats de la consultation et des exercices de planification des deux dernières années, ont été revues afin de relier les principes et les objectifs du concept aux orientations des gouvernements fédéral, régional et municipal. De plus, elles présentent des éléments de réponse aux questions et aux préoccupations soulevées lors de la dernière consultation publique. Ces initiatives sont incluses dans le rapport du Concept du Cœur de la capitale du Canada - Document synthèse qui sera disponible lors des consultations publiques du 11 et 12 Cœur 2000. Étant donné que les orientations contenues dans le présent document sont présentées à un niveau conceptuel, des études subséquentes plus détaillées permettront de mettre en place les outils de développement nécessaires à leur mise en oeuvre. De plus, les futurs travaux de planification qui examineront plus en détail les terrains du Cœur de la capitale, de même que les initiatives visant des emplacements particuliers dans le Cœur, feront l'objet d'évaluations environnementales distinctes.